



COMTÉ DE NICE ET PAYS DE GRASSE AUX TEMPS MODERNES
(XVI^e - XVIII^e SIÈCLE)

Catalogue de l'exposition itinérante

Archives départementales des Alpes-Maritimes
Édition 2017

Sommaire

1. L'humanisme	4
2. La Renaissance	5
3. Les guerres d'Italie	6
4. Réforme et guerres de religion.....	7
5. La société	9
6. L'essor économique.....	11
7. L'administration royale française	13
8. L'administration des ducs de Savoie	15
9. Les contestations du pouvoir	16
10. La monarchie absolue	17
11. L'administration du comté	18
12. Les guerres de Louis XIV	19
13. Littérature et art baroque.....	21
14. Le renouveau du catholicisme.....	22
15. L'économie	23
16. Démographie et société	25
17. La monarchie de Piémont-Sardaigne	27
18. État et société d'ordre en France	28
19. Guerres et frontière	30
20. Idées des Lumières et progrès scientifiques.....	31
21. Démographie et essor urbain.....	32
22. Économie et naissance du tourisme	33
23. L'expression artistique	35
24. La vie quotidienne.....	36

Cette exposition retrace l'histoire des territoires de Nice et de Grasse, enjeux de luttes d'influence entre la couronne de France et la famille de Savoie, de la Renaissance à la veille de la Révolution.

1. L'humanisme

L'essor de la Renaissance tient à plusieurs facteurs : depuis la fin de la guerre de Cent Ans, la reconstruction économique et sociale facilite les échanges propices au renouveau intellectuel ; après la prise de Constantinople par les Turcs, les savants qui fuient vers l'Occident s'associent à la démarche humaniste de retour aux textes originaux de l'Antiquité ; l'invention de l'imprimerie en Allemagne vers 1450 constitue enfin un formidable moyen de circulation des idées. L'activité intellectuelle qui se développe au début du XVI^e siècle doit aussi beaucoup à la protection du roi. Ainsi, l'extension de la bibliothèque royale est favorisée par l'ordonnance royale de 1537 qui fait obligation aux imprimeurs de déposer un exemplaire de chaque ouvrage publié. On doit aussi à François I^{er} la fondation du corps des lecteurs royaux, sorte de séminaire des savants à l'origine du collège de France. Parmi les auteurs antiques redécouverts figurent Platon, Cicéron ou encore Sénèque. La publication à Bâle en 1524 des œuvres de Flavius Josèphe, historien du peuple juif du I^{er} siècle, illustre cet engouement pour les auteurs anciens.

Les idées que les humanistes développent sur l'éducation sont mises en application par des collèges qui se multiplient. Celui de Nice est créé en 1559. La Renaissance française suscite l'éclosion de nouveaux talents en littérature avec les poètes de la Pléiade ou dans l'art romanesque comme Rabelais, l'un des meilleurs représentants de l'humanisme, féru de grec et docteur en médecine. Les expéditions à partir de Christophe Colomb et les découvertes stimulent la soif de connaissances et nourrissent la réflexion, ainsi dans *les Essais* de Montaigne. Outre la curiosité pour l'histoire naturelle, bien d'autres secteurs du savoir sont profondément renouvelés, ainsi les mathématiques auxquelles s'intéresse Jean-François Fulconis d'Isola, auteur du traité *Cisterna fulconica*. Même si la cartographie encore dépendante des acquis de l'Antiquité demeure imprécise, les géographes tracent avec plus de fiabilité les côtes et les reliefs. En médecine, la connaissance du corps humain progresse de façon décisive.

- 1-2 Planches de dessins d'anatomie réalisées par Léonard de Vinci
- 3 Miniature représentant un atelier d'imprimerie au XVI^e siècle
- 4 Érasme, *Apophtegmatum, ex optimis utriusque linguae scriptoribus*, Lyon, 1551
- 5 Ouvrage de Jean Schoner, *Opéra mathematica*, consacré à l'astronomie, 1551
- 6 Traité d'arithmétique et de géométrie en langue niçoise de J.F. Fulconis, *Cisterna Fulcronica*, Lyon, 1562
- 7 *Mitani, religione, judaei inter graecos historiographos*, par Flavius Josèphe, édition de Bâle, 1524
- 8 Carte du monde connu à la fin du XVI^e siècle publiée dans *De magnetica philosophia* de Nicolas Caleus à Parme en 1629
- 9 Toile représentant François Rabelais, portrait anonyme du XVI^e siècle

2. La Renaissance

L'épanouissement artistique de la Renaissance, moins somptueux qu'en Italie, illustre la puissance du mécénat du roi et des grands ainsi que la fécondité des artistes. C'est un temps d'extraordinaire activité bâtitrice. Dans la vallée de la Loire, l'épanouissement du génie inventif a donné le jour à des châteaux prestigieux tels ceux de Chenonceau, Azay-le-Rideau ou Chambord. Malgré la pénétration des modèles italiens, la tradition gothique continue pourtant de manifester une étonnante vitalité en architecture et dans la sculpture religieuse, par exemple les mises au tombeau monumentales avec des personnages grandeur nature, tel le remarquable groupe de la Passion à Puget-Théniers.

Dans la région, c'est incontestablement l'œuvre magistrale du peintre Ludovic Bréa qui illustre le mieux le courant de la Renaissance. Né à Nice vers 1450, Ludovic Bréa a réalisé de nombreux retables en Provence et en Ligurie entre 1475 et 1522 dont la beauté tient à la force de la composition, à l'harmonie et à l'éclat des couleurs délicatement nuancées. Dans ses œuvres, l'artiste « représentant l'homme dans la plénitude de sa condition, donnant de lui une image terrestre si véridique et pourtant indissociable de sa destinée sacrée, témoigne avec force et délicatesse d'un grand moment de la culture de l'Occident chrétien ». L'introduction de la perspective est une des caractéristiques de la peinture du XVI^e siècle.



Crucifixion par Jean Canavesio dans la chapelle Notre-Dame-des-Fontaines, à La Brigue, 1492

- 10 **Portail de l'église de La Brigue, début XVI^e siècle, Photo Michel Graniou**
- 11 **Crucifixion par Jean Canavesio dans la chapelle Notre-Dame-des-Fontaines, à La Brigue, 1492, photo Michel Graniou**
- 12 **Retable de la crucifixion par Louis Brea dans le couvent franciscain de Cimiez à Nice, 1512, photo Michel Graniou**
- 13 **Vue générale du retable de la Passion dans l'église Saint-Véran d'Utelle, XVI^e siècle, photo Michel Graniou**
- 14 **Détail d'une sculpture du retable de la Passion dans l'église Saint-Véran d'Utelle, XVI^e siècle, photo Michel Graniou**
- 15 **Statue de saint Jean-Baptiste par Mathieu d'Anvers, dans l'église de Villars-sur-Var, 1524, photo Michel Graniou**

3. Les guerres d'Italie

Pendant un demi-siècle de 1494 à 1559, Milan et Naples, dont les Valois s'estiment fondés à réclamer l'héritage, constituent les objectifs de la politique étrangère française. Après les tentatives avortées de ses prédécesseurs, Charles VIII et Louis XII, François I^{er} conquiert le Milanais après la victoire de Marignan en 1515. En 1519, la puissance de Charles Quint, pour qui le duché de Milan a un intérêt stratégique entre ses possessions espagnoles et le Saint Empire dont il obtient le trône, donne une nouvelle ampleur au conflit qui éclate entre Valois et Habsbourg. François I^{er} conduit deux guerres désastreuses, la première se termine par la défaite de Pavie où il est fait prisonnier en 1525 et la seconde par la paix ruineuse de 1529.

Malgré ces revers, François I^{er} s'obstine et la mort du duc François Sforza en 1535 lui sert de prétexte à une nouvelle offensive. Il conquiert la Savoie et le nord du Piémont, mais la Provence envahie par les Impériaux paye un lourd tribut. En 1536, le duc Charles III se réfugie avec le Saint Suaire à Nice. Une trêve entre les belligérants est conclue à Nice le 18 juin 1538 par l'entremise du pape Paul III. Elle est de courte durée, François I^{er} prenant le prétexte de l'investiture du Milanais par Charles Quint à son fils pour reprendre l'offensive. Cette guerre, qui ne modifie pas les positions territoriales, est marquée localement par le siège de Nice mené conjointement par les Turcs de Barberousse et les Français qui pillent la ville. Le siège marque les esprits au point de susciter plus tard la légendaire Catherine Ségurane.

La dernière guerre, conduite par Henri II et le duc de Savoie, alterne succès et échecs. Les adversaires épuisés financièrement et préoccupés par les progrès de la Réforme signent le traité de Cateau-Cambrésis le 3 avril 1559. La France renonce à l'essentiel de ses conquêtes. Rétabli dans ses droits, le duc Emmanuel-Philibert s'assure en outre le comté de Tende par succession en 1579. Les répercussions de ces guerres ont été importantes sur les techniques militaires : les ingénieurs italiens ont trouvé la riposte à la puissance de l'artillerie française en inventant le bastion qui permet de multiplier les angles de tir et les remparts protégés par des glacis. Après 1540, le nouveau style de fortification se répand. Il est introduit de part et d'autre du Var : forts du Mont Alban, de Saint-Hospice et de Villefranche dans le comté de Nice à partir de 1555, Fort carré à Antibes à la fin du XVI^e siècle.

16 **Carte des campagnes d'Italie et de la France de la Renaissance**

17 **Carte des possessions de la Maison de Savoie au XVI^e siècle**

18 **Carte du comté de Tende acquis par alliance en 1579 et rattaché au comté de Nice**

19 **Compte du trésorier de la communauté de Saint Paul en 1538 mentionnant le passage de François I^{er} et du dauphin. E4/51 CC59**

Item plus pausa lo dich clavari aver debossat a Johan Tornyayre et Pascal Dannys per acampar quant lo Rey senhor nre fon aysit a Sant Paul et ossi mons lo daulphin et duc d'Orlians los verses al Puey de commandament de mons sendegoes videlicet grosses tres.

20 **Récit du congrès de Nice entre le pape, Charles Quint et François I^{er} en 1538 par Belleforest dans les Annales de France, 1600**

21 **Le siège de Nice par la flotte ottomane, manuscrit conservé à la bibliothèque du palais de Topkapi**

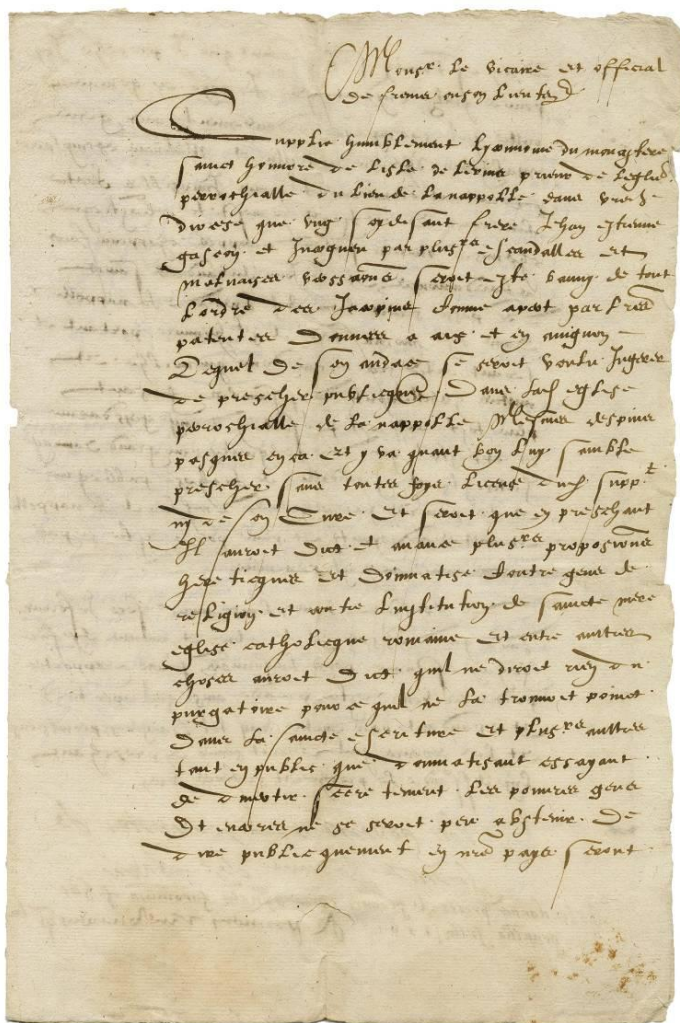
22 **Peinture murale du XVII^e siècle représentant la bataille de Lépante dans l'église des Trinitaires de Saint-Etienne-de-Tinée**

23 **Plan du Fort carré d'Antibes dont les défenses bastionnées ont été entreprises au milieu du XVI^e siècle**

24 **Plan levé en 1668 de la citadelle de Villefranche construite par le duc de Savoie au milieu du XVI^e siècle, Ni port de Villefranche mazzo 3/31**

4. Réforme et guerres de religion

Le XVI^e siècle est le temps de la déchirure religieuse. La volonté de réforme et le désir de mieux faire entendre le message évangélique conduisent les uns sur le chemin de la rupture avec l'Église, les autres sur celui de la rénovation accomplie de l'intérieur. En 1517, Luther stigmatise le caractère mercantile des indulgences papales, prélude à l'établissement d'une doctrine qui réévalue le rapport du croyant à Dieu. La diffusion des idées luthériennes en France apparaît très tôt et, dans les années 1530, au dynamisme évangélique commence à répondre un zèle répressif comme à Toulouse en 1532 ou à Paris en 1534 après l'affaire des placards visant le cérémonial de la messe. L'Institution de la religion chrétienne que publie Jean Calvin en 1536 à Bâle marque une étape capitale dans l'histoire de la Réforme française. La pensée calviniste connaît une large diffusion grâce aux nombreux ouvrages publiés à Genève et au nombre croissant de prédicateurs. Chez les catholiques existe toujours l'espoir qu'un concile général puisse mettre fin au schisme par un renouveau du catholicisme mais, ouvert par Paul III en 1545, il est plusieurs fois interrompu par les guerres. Ses travaux n'aboutissent qu'à la session de 1562 à 1563, alors que les possibilités de conciliation s'amenuisent avec la répression accrue de l'hérésie illustrée par le massacre des Vaudois. Après 1555, les effectifs des réformés se gonflent de l'adhésion de nombreux gentilshommes qui leur donnent un poids social redoutable.



Plainte contre un prédicateur qui a professé des opinions hérétiques à La Napoule, 30 juillet 1561. H375

Dans le comté de Nice la famille de Beuil correspond avec le calviniste Théodore de Bèze à Genève. Les tensions qui s'accroissent conduisent à la guerre civile faite de coups de mains et de pillages. La région échappe pourtant au massacre de la Saint-Barthélemy en 1572, le comte de Tende, gouverneur de Provence, ayant refusé d'en exécuter l'ordre. Après la mort d'Henri III, les protestants de La Valette s'opposent aux catholiques de la Ligue qui font appel au duc de Savoie pour les soutenir. Ses troupes entrent en Provence au mois d'août 1590. Pourtant cette intervention étrangère est contestée dans le parti catholique lui-même et le duc rentre à Nice en mars 1592. Il reprend Grasse et Antibes au cours de l'été 1592 mais cette seconde incursion est sans lendemain.

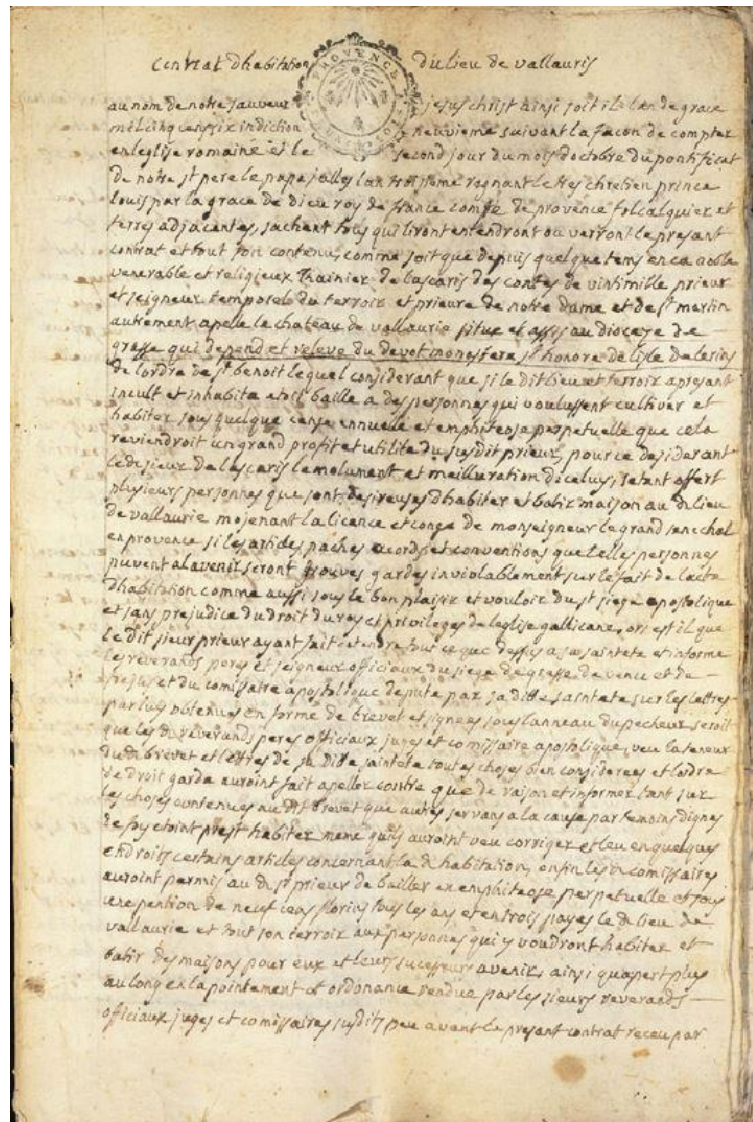
La conversion d'Henri IV en 1593, ses succès militaires avec Lesdiguières qui aboutissent à la paix de Vervins et l'édit de Nantes qui permet la pacification religieuse en 1598, contribuent à éteindre les derniers foyers de troubles.

- 25** Carte des guerres de religion en France
- 26** Gravure illustrant le chapitre sur les guerres de religion dans l'*Histoire de Provence* publiée par Gaufridi en 1694
- 27** Portrait du pape Paul III et de ses petits enfants, toile du Titien, 1546
- 29** Plainte contre un prédicateur qui a professé des opinions hérétiques à La Napoule, 30 juillet 1561. H375
[...]en preschant il auroit dict et avansé plusieurs propositions hérétiques et domnatise contre gens de religion et contre l'institution de sainte mère église catholique romaine et entre austres choses auroit dict qu'il ne diroit rien du purgatoire pour ce qu'il ne la trouvait poinct dans la Sainte escriture [...]
- 30** Interrogatoire du comte de Beuil soupçonné d'hérésie, 1561, Ni mazzo 26/29
Interrogato sopra ciò risponde non saper che madama di Boglio habbi scritto alcuna lettera a Mons. di Besa ne ad altri abitanti in Geneva salvo che a Ms Barbani et Ms Fabri et un altro chiamato Ramusati, liquali Barbani et Fabri sono ministri della nuova religione. Et sa questo perche passando un corriere per il luogo del Vilar che veneva da Tieri dove sta la sudetta Madama di Boglio et essendo detto corriere in casa del padre del detto Ramusati disse a esso costituito come portava detta lettera di Madama di Boglio a Geneva et questo fu circa il principio della quadregesima prossima passata [...]

Interrogé là dessus il répond qu'il ne sait pas si Madame de Beuil a écrit quelques lettres à Monseigneur de Bèse ni à d'autres habitants de Genève sauf à Messire Barbani et Messire Fabri et à un autre appelé Ramusati ; lesquels Barbani et Fabri sont ministres de la nouvelle religion. Et il sait ceci puisque passant un courrier par le lieu de Villars en venant de Thiéry où réside ladite Madame de Beuil et étant ledit courrier dans la maison du père du dit Ramusati dit [à la personne interrogée] qu'il portait ladite lettre de Madame de Beuil à Genève et ceci arriva environ au début du Carême passé.
- 31** Gravure du XVI^e siècle représentant le massacre de la Saint-Barthélemy le 24 août 1572
- 32** Dette envers un chirurgien de Grasse qui a soigné un blessé lors du siège de la ville par le duc de Savoie, 18 janvier 1590. 3E 18/34
Soit notoire que l'an 1590 et le dix-huitième jour du mois de janvier avant midi établi personnellement Maître Baptiste Jordan maçon du lieu de Vallauris lequel de sa certaine science bon gré pour lui et les siens confesse debvoir et estre légitimement tenu audit maître Honoré Aliéys chirurgien en ce lieu de Cannes présent et stipulant pour lui et les siens, savoir est la somme de trois écus sol à soixante sous tournois pièce et ce pour ses cures et médicaments, drogues, huiles, onguents, bandes et autres choses par ledit Aliéys fournies et employées, ayant pansé le dit Maître Baptiste durant environ un mois de quelques blessures que l'artillerie au fracas de murailles lui aurait fait dernièrement quand les gens d'armes du duc de Savoie canonnèrent la ville de Grasse, s'étant trouvé blessé à la cuisse et à la main [...]
- 34** Lettres des consuls d'Antibes à l'abbé de Lérins pour le prier de ne pas livrer l'artillerie de l'île aux huguenots, 24 juin 1589. H 283
Nous, avons eu quelque advertisement que à la persuasion de quelques ungs nous adversaires avés résolu de bailher votre arthillerie ou celle de La Napoule aux ennemis et Uguenots pour la ruine et oppression de ce quartier, ce qui nous a semblé fort estrange, tant pour estre nos voisins que de condescendre au volloyr des hérétiques et ennemis de Dieu pour la querelle duquel nous debvons y perdre nos vies, et d'aultant que nous ne sommes antièrement assurés d'ung tel faict si dénigrant à votre proffection ; mesme que Sa Saincteté a faict publier par toutte Rome et en ville cappitale de France l'excommunication majeure contre le Roy et ses adhérens ; ainsi que cuidons vous scaves, avons pensé vous dire par ce mot d'avoir l'oyel ouvert et ne donner point d'artilherie et panser que en la donnant vous pourriez causer beaucoup de malheur et au contraire acquerir et conserver les anciennes armes de votre monastère.

5. La société

Le début du XVI^e siècle est marqué par un essor démographique vigoureux en France. En Provence, le nombre de maisons triple entre 1480 et 1560. Le niveau démographique dépasse vers 1540 celui de 1340 avant la grande peste noire. Le recul des épidémies et des grandes crises alimentaires contribue largement à cette croissance même si la peste reparait par intermittence notamment en 1580 à Cannes. Mais les cordons sanitaires sont assez efficaces pour en limiter l'expansion. Les migrations contribuent à la reconstruction rurale et urbaine. L'exemple nous est fourni par les actes d'habitation de Vallauris et de Valbonne. Mais la croissance de la population pose le problème de l'insuffisance des surfaces agricoles ce qui accentue les défrichements au détriment de la forêt. La population, très vulnérable aux aléas climatiques qui influent sur la production, est massivement rurale. La presque totalité de ces ruraux est composée de paysans insérés dans un tissu de solidarités communautaires sous la conduite spirituelle de leurs curés et souvent sous la juridiction contraignante d'un seigneur. Ce monde



Contrat d'habitation de Vallauris pour repeupler la ville, 1506.
H 765

campagnard attaché aux coutumes ancestrales vit modestement et est pour l'essentiel illettré malgré la recrutement de maîtres d'école par les communautés. Pour éviter l'émiettement du patrimoine, on pratique le choix d'un seul héritier, les filles, dotées, étant exclues de la succession. Les intérieurs sont médiocrement équipés. Même le mobilier du château du « magnifique » seigneur de Beuil est loin de donner l'image du luxe. Face à l'enrichissement de la bourgeoisie marchande, la petite noblesse rurale perd de son prestige et de son influence.

- 36 Contrat d'habitation de Vallauris pour repeupler la ville, 1506. H 765**
*[...] considérant que si le dit lieu et terroir à présent inculte et inhabité était baillé à des personnes qui voulussent cultiver et habiter sous quelque cense annuelle et emphytéose perpétuelle, que cela reviendrait un grand profit et utilité du susdit prieur, pour ce désirant le dit sieur de Lascaris l'émolument et amélioration de celui-ci, s'étant offert plusieurs personnes qui sont désireuses d'habiter et bâtir maison au dit lieu de Vallauris [...].*Rainier de Lascaris des comtes de Vintimille, prieur et seigneur temporel seul et solidairement du lieu et terroir de Vallauris, donne aux habitants et à tous autres qui habiteront à l'avenir tant en général que en particulier tout le dit terroir culte et inculte, ensemble les moulins fours et droits de pâturage avec l'usage de pêcher en la mer dudit lieu pour la tenir et avoir en amphytéose perpétuelle ou fief noble sous la seigneurie « dominie » et directe du dit sieur prieur et de ses successeurs suivant les « paches », réserves, conditions et pension annuelle ci- après écrites. [...]
- 37 Plan d'urbanisme de la ville de Vallauris, cadastre de 1813**
- 38 Toile du couronnement de la Vierge par Louis Brea, dans l'église Santa-Maria di Castello à Gênes, 1513, montrant de nombreuses tenues vestimentaires, photo Michel Graniou**
- 39 Portrait de Dominique Pastorelli, donateur d'un tableau à l'église Saint-Martin de La Brigue, 1593, photo Michel Graniou**
- 40 Transaction entre la communauté de Puget-Rostang et le seigneur Georges de Castellane en 1528. E44/11**
Et tout premièrement les dites parties, c'est à savoir noble George de Castellane seigneur de Daluis et les consuls et communauté du Puget de Rostan ont transigé et convenu que tous les bans et droits des bans tant de personnes que des animaux soient gros ou menus, soient habitants ou étrangers, appartiendront à perpétuité et tout entièrement à la communauté du susdit lieu du Puget-de-Rostang.
- 41 Inventaire du mobilier et de l'armement du château de Beuil en juillet 1590, Ni mazzo 27/15**
- 42 Portrait de la femme de Dominique Pastorelli de La Brigue, 1593, photo Michel Graniou**
- 43 Éphémérides de François Arnulphy, notaire du Broc, sur les registres de ses minutes notariales. 3E 100**
*En cestuy an 1562 la église et le peuple sont estés fort fachés par la nouvelle religion des huguenaulx que sera ad eorum perditionem et navis sancti Petri fluctuabit sed non peribit in eternum.
 En cestuy an 1562 et le 12 janvyer ma dame Margarite femme de monseigneur le duc de Savoye c'est acouchée d'ung beau filz dont partout son pais en a esté faict grand feu de joye.
 Le 13 de febvrier Jehannette Bartillonne, femme de feu messire Honorat Curate de St Pol seur de notre fame est allée de vie à trespas.
 Le sabmedi 14 de febvrier 1562 de nuyct a esté mys le feu à la maison neusve du seigneur comandeur de St Germen avec pouldre dont la muralhe au derier et les crottes sont tombées jusque à la teulisse et ce a esté faict volontariement.
 Le dymenge de matin 22 de febvrier est nascu Denys filz de notre filhe peyronelle et levé es fons de baptesme par messire Donys C[...]brun de Boyon et du seigneur de Carros et sa mère [...].
 La lune de febvrier a esté fort pluyeuse et domegeable au pays pour ruynes tounoyres et gresle.
 Le Joves dy 5 de mars a esté acomensée la chapelle de St Germen par le seigneur commandeur.
 Le vendres dy 6 de mars la ville de Barjoulx a esté saquegée et destruite par les huguenaulx et la église de St Marcel dévalisée et plusieurs hommes dudit lieu mortz et pendus pour avoir [accepté (mot rayé dans le texte)], receu monseigneur de Flassantz dans la ville.
 Le 14 de may les huguenaulx sont venus au torn la ville de Pertuys pour la saisir mays le seigneur de Somme Ryve y a mandé 400 hommes de guerre de la ville de Marseilhe quelz les ont fort bien rebatus.
 Le 28 de may le cappitaine Masin de Grasse a assemblé ung camp par devant le château de Moans et le dernier jour dudit mois le seigneur et souldartz que estoient ded[ans] se son rendus et mys es prizons et despoilhés et chacun mys à la main du [dict]
 Aorange a été saquegée par les pap[...] et tué les gens de la ville gr[ands et] petis
 Le [...] de julhet le château de Demandolz a esté bruslé et le seigneur aussi commandeur de Canabières et les dames tués tous pour estre huguenaulx.
 Le 12 d'aoust le banc et reyre banc et deux hommes par feu sont estés comandés pour le seigneur de Somme ryve lieutenant du Roy en cestuy [pais] pour aller au camp de la ville de Cisteron quel tiennent les huguenaulx.
 Le sabmedy cinquième de septembre 1562 ledit camp est intré d'assault dedans Cisteron et les soldartz murtry beau coup de gens et saquegé la ville et le seigneur de Montagu demouré cappitaine de la ville avec sept enseignes.
 Ledit camp s'en est allé devers Sainct Gilles delà le Rousne quel a esté defaict par les huguenaux.
 Le merces dy jour de Sainte Catherine a tombé grand niege.*

6. L'essor économique

En même temps que la croissance démographique, un puissant essor économique se fait sentir à la Renaissance stimulé par une conjoncture favorable : élargissement de l'horizon commercial par les grandes découvertes, animation du marché extérieur et intérieur par des foires actives, innovations techniques dans le domaine des métiers et même de l'agriculture. Si elle reste essentiellement vivrière, celle-ci s'ouvre pourtant au marché avec des cultures spéculatives : olivier qui progresse, vigne, chanvre. L'industrie textile est renouvelée par l'introduction de la soie et la production de draps est prospère. La vitalité industrielle de la France renaissante est symbolisée par le nombre de moulins. Un moteur essentiel du développement est la multiplication des relations commerciales. Les négociants se regroupent de plus en plus en sociétés pour assurer d'importantes opérations commerciales et partager les investissements.

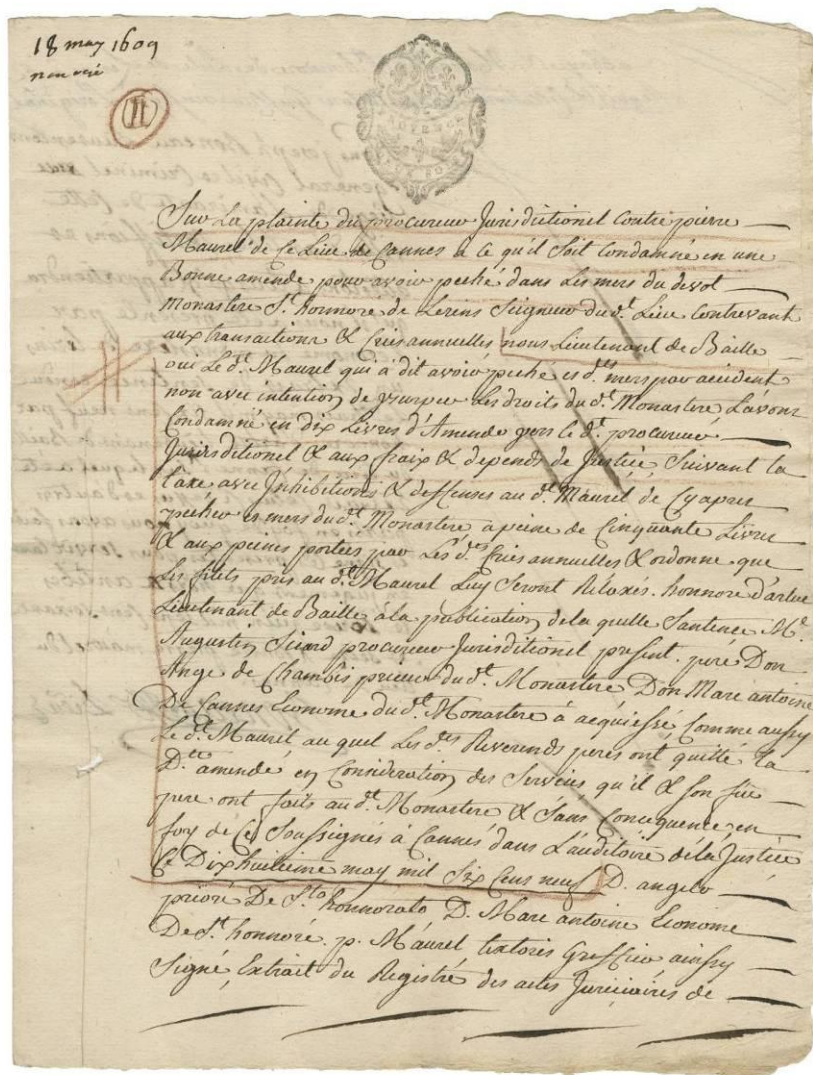
En Méditerranée les échanges avec le Levant bénéficient des accords commerciaux conclus en 1536 entre François I^{er} et Soliman I^{er}. L'Afrique du Nord où les Cannois se rendent nombreux est le lieu privilégié de la pêche du corail et d'approvisionnement de la Provence en céréales et en peaux. Grasse est un grand centre de la tannerie réputé pour la qualité de sa production de cuir en plein essor. Grasse a aussi des mégissiers et des fabricants de gants. Ses foires sont très fréquentées. Biot diffuse ses poteries dans la région. L'activité économique modeste du comté de Nice en raison de la pauvreté de l'arrière-pays et de la médiocrité des voies de communication repose sur l'agriculture avec l'huile, le vin et le bois.

- 44 **Cahier des charges pour la reconstruction du pont sur la Vésubie à Utelle, 18 avril 1552.** E51/DD 24
Monet Crispini devra construire le pont à l'endroit où il était précédemment. Une première arche de douze pans de large en plein cintre enjambrera la rivière ; elle sera en pierres de taille piquées au ciseau avec une bordure en pierres à bossage piquées menu ; les pierres de cette arcade auront deux pans de hauteur à l'endroit des joints. Crispini devra faire la maçonnerie de chaque côté du pont, c'est-à-dire sur chaque rive, sur une longueur de trois cannes. Au-delà de la première arche, après la rivière, il construira une seconde arche en blocage, sauf les parties apparentes en belles pierres. Puis il fera la maçonnerie aux ailes du pont d'un et d'autre côté jusqu'au niveau supérieur du pavé de bonnes pierres jointées en équerre. Par dessus le pont il élèvera des parapets d'une hauteur de quatre pans et d'une largeur d'un pan et demi sur le pavé, parapets sur lesquels on posera tout au long une dalle en pierres piquées.
- 45 **Acte d'apprentissage du métier de calfat à Cannes par un jeune homme de La Napoule, 12 avril 1562.** 3E18/13 f° 1049
Le XII^e avril 1562, Maître Domenge Ferrat, mesnager du lieu de La Napolle, de son gré, pour lui et les siens, a loué les œuvres licites et honnestes de Guilhon Ferra, son fils, et ledict Guilhon, deuement autorisé par ledict Domenge, son père, aagé d'environ 16 ans, renonçant au bénéfice de minorité, aussi loue ses œuvres licites et honnestes audict Honoré Rostang dudict Canes, présent, pour apprendre le mestier de gallafat, mestre d'ache, tornouejar et de tout ce dont il se melse, pour le temps et espace de cinq ans accomensant ce jour'huy et semblable jour finissant, pour le sallaire de sa vie et aliment honestement selon l'estat dudict mestre Honoré, promet le servir... [...]
- 47 **Mise à l'amende d'un pêcheur cannois pour avoir pêché dans la portion de mer réservée au monastère de Lérins, 1609.** H 40
- 48 **Convention et accord entre un chirurgien de Cannes et un corailleur pour son rachat alors qu'il était esclave à Bône, 20 juin 1563.** 3E 18/14 f° 88
Le dit jour comme procès et différent soit porté par devant le juge de Cannes entre lesdites parties pour raison et cause de certain argent fournir à Maître Antoine pour le rachat et rançon dudict patron Honorat étant l'autre année esclave captif et prisonnier sur une galéote de pirates barbares et infidèles [...]
- 49-50 **Coupe de majolique et cruches génoises du XVI^e siècle trouvées lors des fouilles de l'épave d'un navire génois à Villefranche**
- 51 **Pièces de monnaie trouvées dans l'épave du navire génois de Villefranche**
- 52 **Marques de potiers de Biot apposées sur des jarres**

53 **Contrat de vente de poteries par un fabricant de Biot à un marchand de Nice, 3 août 1577.** 3E82/12 f° 160 v°

Vente d'olles¹ pour mestre Georgin Besson du présent lieu de Biot

L'an susdit et le troisième jour du mois d'août, sache tous comment mestre Georgin Besson, ollier du présent lieu de Biot, de son bon gré a vendu et par vertu du présent acte vend à mestre Paulon Caravaresse de la ville de Nisse, absent, Peyre Antoine son fils présent et avec moi notaire pour lui et les siens acceptant et stipulant, scavoir de quatre charges d'olles communes pour chacune fornade² d'olles qu'il fera du jour de Saint Michel prochain venant un an charges assertides³ de topins conques⁴, aultre obraige⁵ à la coustume du présent lieu, conduite au dit Nisse au dépens du dit Besson pour le prix de cinq florins et dix sultz pour chacune charge [...].



Mise à l'amende d'un pêcheur cannois pour avoir pêché dans la portion de mer réservée au monastère de Lérins, 1609. H 40

¹ olles : jarres

² fornade : fournée

³ assertides : liées

⁴ topins conques : marmites ou pots de terre quelconques

⁵ obraige : ouvrage

7. L'administration royale française

À la base de l'organisation de la société, la communauté d'habitants constitue le cadre administratif de la vie paysanne. Les chefs de famille élisent les consuls qui répartissent et perçoivent la taille, veillent à l'ordre public, gèrent les terres communales. La communauté d'habitants est un puissant facteur de cohésion. Le curé joue un rôle important et sert de relais par l'annonce en chaire des décisions royales. En août 1539, par l'ordonnance de Villers-Cotterêts, le roi lui fait obligation de remplir deux registres, l'un des baptêmes pour prouver la majorité, l'autre des décès ; les mariages ne sont pris en compte qu'en 1579 par l'ordonnance de Blois pour lutter contre les mariages clandestins.

L'autre cadre de la vie rurale est la seigneurie. Les seigneurs exercent une partie de la puissance publique par le maintien de l'ordre et le droit de rendre la justice. Les paysans sont parfois encore tenus dans une étroite dépendance vis-à-vis du seigneur, ainsi à Cabris, mais les communautés n'hésitent pourtant pas à contester ses droits en justice. Rares sont les villes importantes par leur population mais certaines n'en ont pas moins une place particulière par leurs fonctions économique, stratégique, judiciaire, fiscale ou spirituelle telles Grasse, Vence, Saint-Paul, Cannes et Antibes. Dominées par les marchands aisés et les gens de justice (la robe), elles sont gérées par des consuls qui appartiennent à ces élites. Les sujets du roi disposent d'une instance de représentation restreinte des trois ordres, les États provinciaux qui exercent régulièrement la fonction de dialogue avec le pouvoir. Cette assemblée a pour attribution le consentement, la répartition et la perception de l'impôt et l'administration locale.

Le XVI^e siècle se caractérise par un perfectionnement de la structure administrative et par l'élargissement du champ d'intervention du pouvoir monarchique. Outre la multiplication des agents royaux, de nouvelles juridictions voient le jour. A partir de 1501, Aix est une des huit villes de France dotées d'une cour souveraine, le Parlement. Il reçoit les appels des sénéchaussées dont celle de Grasse créée en 1575. Pour financer les guerres, le roi doit améliorer le prélèvement fiscal et la gestion financière. L'autorité du roi se fait aussi sentir par l'augmentation de la réglementation dans de nombreux domaines comme l'utilisation du français à la place du latin dans les documents officiels.

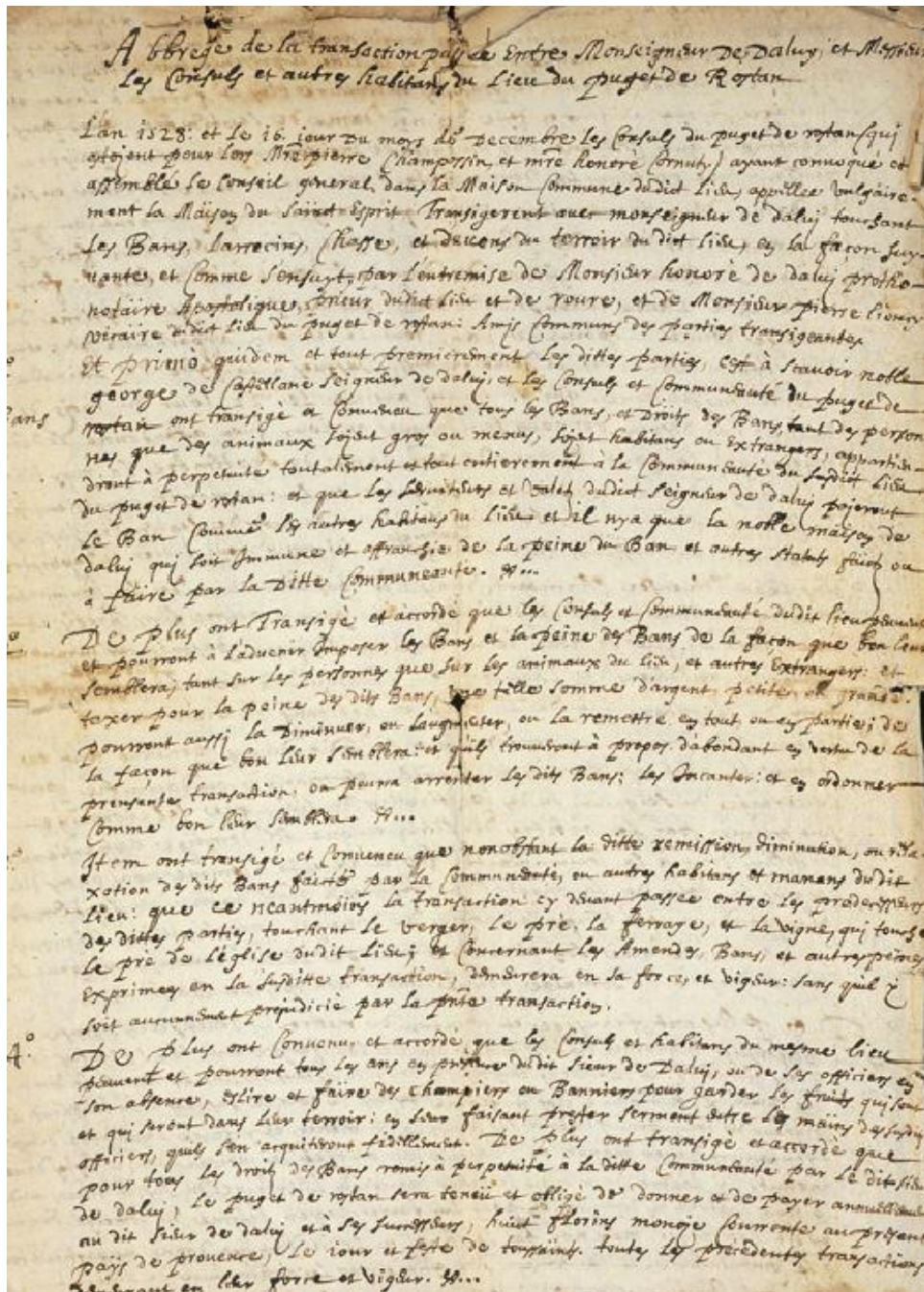
- 54 **Représentation de François I^{er} sur son trône au début de son règne vers 1520**
- 55 **Chapitre consacré au règne de François I^{er} dans les *Annales de France*, publiées par Chappuis et Belleforest en 1600**
- 56 **Premier registre d'actes de catholicité conservé dans les Alpes-Maritimes, rédigé par le curé de Vence, 1538. E 6/GG2**
Mercurii 4 augusti 1538 baptizavi Francesquetam figliam Maphioly Maliverni lenatam per Michaellem de Cormetus et eius uxorem.
- 57 **Acte d'hommage rendu à Georges de Castellane, seigneur de Daluis, rédigé en français, 1^{er} janvier 1552. 3E 4/295 f^o 101 v^o**
Es presances de noble Georges de Castellane escuyer, seigneur de Dalueys et de Poget de Rostan, diocèse de Glandèves, de moy notaire roial et tesmoingz de soubz signés discret homme Sperite Belleud, fils de feu Anthoine, laboureur du lieu de Saint Laugier, de dict diocèse de Glandèves, lequel stant à genolz par davant ledit seigneur de Dalueys et de Puget de Rostan tenent ses mains jointes entre les mains dudit seigneur de son bon gré franche et libérale volonté affecte et presté homage et serment de fidélité au dit seigneur de Daluis [...] lui promettre estre son home, homagiale, loiale et fidèle.
- 58 **Reconnaisances de dettes rédigées par le notaire de Sigale, l'une en italien à Sigale dans le comté de Nice, l'autre en français à Sallagriffon dans le comté de Provence, 19 mai 1566. 3E62/1**

60 **Extrait des délibérations des États de Provence tenus à Aix, février 1538. 1 A1**

Le dix-huictiesme jour du dit février a esté fait la préposte des estatz et demande la somme de quinze fleurins par feu. Lendemain se sont assemblez lesdicts estatz et en iceulx sont entrez les sieurs de Vence et de Grignan lesquelz leur ont dict que le roy entendoit qu'ilz parlassent en iceux libéralement de leurs doléances.

61 **Abrégé des délibérations des États de Provence à Aix, octobre 1552. 1 A1**

Lendemain vingt quatriesme dudict mois se sont assemblez messieurs d'Apt vicaires d'Aix et de Digne pour l'église, les seigneurs de Faulcon, d'Oraison, Puypin pour la noblesse et les commissaires d'Hyères, Draguignan et Apt pour le tiers estat [...]



Acte d'hommage rendu à Georges de Castellane, seigneur de Daluis, rédigé en français, 1^{er} janvier 1552. 3E 4/295 f° 101 v°

8. L'administration des ducs de Savoie

Au début du XVI^e siècle, non seulement le duc Charles III doit subir l'influence de la France, mais l'intervention de François I^{er} dans le Milanais lui fait perdre la Savoie et le Piémont ce qui le contraint à se replier dans le comté de Nice. L'occupation française dure vingt-trois ans de 1536 à 1559. Le traité de Cateau-Cambrésis rend au duc Emmanuel-Philibert ses territoires. C'est alors un État nouveau qui naît dans la seconde moitié du XVI^e siècle, la vieille Savoie n'occupant plus que la place d'une province. Dès 1563, Emmanuel-Philibert fixe à Turin sa capitale. Il transforme la ville et la fortifie. Il institue en 1560 à Chambéry puis en 1577 à Turin le Sénat, cour suprême de justice aux compétences très étendues y compris dans le domaine administratif. La mise en place d'un système fiscal destiné à procurer au prince les moyens de sa politique avec la création du tasso, premier impôt direct de ses États, entraîne des transformations profondes.

Les communes constituent des rouages essentiels de la machine administrative. Plus encore que le représentant du seigneur, le châtelain devient au plan local l'agent subalterne du pouvoir central qui s'affirme au détriment de la féodalité. Outre la réforme de la législation civile et pénale, le duc instaure le bilinguisme dans ses États, l'italien devenant langue officielle du Piémont et du Comté de Nice.

- 62 **Généalogie de la famille de Savoie du XVI^e au XVIII^e siècle**
- 63 **Portrait du duc Emmanuel Philibert**
- 64 *Alliances généalogiques des rois et princes de Gaule, par Claude Paradin, Lyon, 1606*
- 65 **Vue en perspective de Turin, nouvelle capitale du duc de Savoie, publiée dans le *Theatrum statuum regiae celsitudinis sabaudiae ducis en 1682***
- 66 **Édit d'Emmanuel Philibert instituant un impôt sur les marchandises pour la fortification du port de Villefranche, 28 février 1558, *Ni droit de Villefranche mazzo 1/7***
- 67 **Sentence d'appel du Sénat de Turin dans une cause jugée par le préfet de Nice, 14 décembre 1592. 2B86**
- 68 **Jugement du préfet de Nice dans une affaire d'héritage, 1er avril 1593. 2B 86**



Édit d'Emmanuel Philibert instituant un impôt sur les marchandises pour la fortification du port de Villefranche, 28 février 1558, *Ni droit de Villefranche mazzo 1/7*

9. Les contestations du pouvoir

Au cours de la première moitié du XVII^e siècle, le pouvoir royal, affaibli par les périodes de régence, est fortement contesté et ébranlé par des troubles internes. Depuis la mort d'Henri IV qui leur avait garanti, avec la liberté de conscience, la sûreté de leurs personnes et de leurs biens, les protestants se sentent menacés par la majorité catholique du pays et se dotent d'un appareil politique et d'une structure militaire. Cette implantation rencontre l'opposition de la royauté, provoquant successivement trois conflits armés de 1620 à 1629 au cours desquels les protestants sont battus. La grâce d'Alès accordée par le roi leur laisse la liberté de conscience mais les fortifications des villes rebelles sont rasées. Ainsi, une des forces de contestation du pouvoir monarchique disparaît. La noblesse, qui cherche à s'affranchir de l'autorité royale, est aussi dangereuse. Dès 1610, l'agitation des princes et des Grands reprend : guerres privées et pillages entretiennent l'insécurité et dévastent le pays. Cependant, la noblesse ne parvient pas à faire aboutir ses revendications lors des États généraux du royaume convoqués en 1614. Après une première révolte en 1620, l'opposition des nobles est progressivement réduite par Richelieu qui cherche à les discipliner pour les mettre au service de l'État, interdisant notamment les duels.

Les États du duc de Savoie connaissent un phénomène comparable. Ainsi, dans le comté de Nice, le comte Annibal Grimaldi, gouverneur de Nice, qui prétend se soustraire à l'autorité ducale, est arrêté et exécuté en 1621. Au milieu du siècle, l'épisode de la Fronde est d'une extrême gravité pour la monarchie. Associant noblesse et parlements, elle a pour origine une révolte contre l'augmentation de la fiscalité royale aggravée par de mauvaises récoltes. La guerre civile entre les troupes des princes et les forces royales dure cinq ans, de 1648 à 1653, dévastant le pays. La noblesse échoue mais Louis XIV encore enfant est contraint de fuir Paris en 1649 et n'oubliera pas cette humiliation.

- 69 **Carte de la Provence établie par Marez publiée dans *Chorographie ou description de la Provence* par Honoré Bouche, 1664**
- 70 **Gravure du XVII^e siècle représentant les derniers États généraux avant 1789 réunis en 1614**
- 71 **Lettres patentes du roi Louis XIII plaçant sous sa protection le comte Annibal de Grimaldi de Beuil, 14 novembre 1614. *Ni mazzo 28/4***
- 72 **Confiscation des biens d'Annibal de Carbonel, seigneur de Sartoux, au profit du roi pour crime de duel, 10 septembre 1663. *25J 20***
[...] la terre et seigneurie de Sartoux appartenante à feu Anibal de Carbonel, sieur du dit Sartoux, fils de feu Antoine et autres biens du dit Anibal sont été confisqués au profit de sa Majesté à cause du crime de dueil [...]
- 73 **Détail d'une peinture du XVII^e siècle représentant un duel**
- 74 **Déclaration du roi relative aux troubles et à l'entrée de gens armés dans la ville de Berre, 6 juillet 1649. *I A1***
Sa majesté étant bien informée que ceux de la ville d'Aix ont fait assembler des troupes tant de cavalerie que d'infanterie, qu'ils ont envoyé vers Brignoles, qu'ils ont osé attaquer et charger le régiment de cavalerie de Saint André de Monbrun, qu'ils ont fait entrer des gens de guerre dans la ville de Berre et autres places du dit pays lesquelles sont encore prises hautement et encore contre le service de sa majesté [...]
- 75 **Arrêt du Parlement sur les désordres en Provence et la menace d'un lieutenant-général des armées du roi, 1er juin 1658. *I A1***
- 76 **Carte des frondes et révoltes en France pendant la première moitié du XVII^e siècle**
- 77 **Tableau du XVII^e siècle représentant le jeune roi Louis XIV en Jupiter vainqueur**

10. La monarchie absolue

Après les troubles de la première moitié du XVII^e siècle, sous le règne de Louis XIV (1661-1715), l'autorité royale est restaurée et la monarchie prend un caractère nouveau, l'absolutisme. Le pouvoir réside tout entier dans la personne du roi et n'est pas partagé. Il est absolu, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur. Le roi ne reconnaît aucune autre autorité, pas même celle du pape puisqu'il reçoit son pouvoir directement de Dieu. Il est également souverain dans son royaume où il est obéi de tous. Comme au Moyen Âge, le roi demeure le suzerain où aboutissent toutes les fidélités. Son pouvoir s'exerce dans tous les domaines : la politique économique comme la paix ou la guerre mais aussi sur les opinions de ses sujets, notamment religieuses. Avec l'assentiment des Français, Louis XIV rétablit l'ordre dans le royaume. Il s'appuie pour cela sur l'armée, la police et surtout l'administration, renforcée grâce aux intendants. Les États de Provence ne sont plus convoqués depuis 1639.

Dans le domaine de la sécurité, les châteaux qui ne servent pas à la défense des frontières sont détruits et les villes perdent leurs murailles et leur artillerie. Reste à occuper la noblesse, toujours turbulente. Elle fournit l'encadrement de l'armée ou demeure à la Cour. Près du roi, sous surveillance, les nobles les plus remuants deviennent inoffensifs, bénéficiant de faveurs : distinctions honorifiques, pensions ou fonctions d'Église. La construction de Versailles sert la propagande royale, le nouveau palais royal célébrant la grandeur de Louis XIV. Cependant, la monarchie absolue est limitée de fait. Ainsi le roi ne peut pas supprimer les privilèges des ordres, des provinces et des villes. Les obstacles matériels sont nombreux comme l'immensité du royaume et la lenteur des communications. Enfin, l'administration reste peu sûre. Propriétaires de leurs charges, vendues par la royauté pour s'assurer des revenus, les fonctionnaires s'émancipent rapidement et n'obéissent qu'imparfaitement à l'autorité royale.

78 Courbe des dépenses et des revenus de l'État du XVII^e au XVIII^e siècle montrant l'accroissement du déficit budgétaire

79 Tableau représentant la Cour au château de Versailles, XVII^e siècle

80 Enregistrement des lettres patentes de provision d'office héréditaire de notaire à Grasse, 24 juillet 1670

Louis par la grâce de Dieu roi de France et de Navarre, comte de Provence Forcalquier et terres adjacentes à tous ceux qui ces présentes verront salut. Scavoir faisons que pour le bon et louable rapport qui nous a esté fait de la personne de Maître Anthoine Bertrand Vallete [...] l'offisse de notaire royal, tabillion, garde notte herréditière en la ville de Grasse que tenoit et exerçoit Maître Jean Bertrand Vallete dernier pèsible possesseur du dit offisse [...] lequel en conséquence de la taxe payée pour l'hérédité du dit offisse s'an est demis en faveur du dit Anthoine Bertrand Vallete son fils [...]

81 Achat par le notaire de Cabris de la fonction de secrétaire de la commune, vendue par le roi, 30 octobre 1694

82 Lettres patentes de Louis XIV du 29 mars 1693 conférant la prévôté de l'église cathédrale de Grasse à la mense épiscopale. G15

11. L'administration du comté

Au début du XVII^e siècle, les ducs de Savoie renforcent leur pouvoir. Un sénat est établi à Nice en 1614. Il possède des attributions politiques, comme l'enregistrement des édits et des lettres patentes du souverain. Au point de vue judiciaire, le sénat juge les procès en appel et, en première instance, les procès concernant les privilèges des communautés, les droits du souverain, des affaires concernant les personnes privilégiées, les fiefs, les crimes de lèse-majesté. À partir de 1675, le duc Victor-Amédée II souhaite, à l'image de Louis XIV, forger une monarchie absolue et un état centralisé et fort. Ce souci de centralisation se traduit par la création des intendants.

À Nice, le premier intendant est installé en 1688. Véritable représentant du pouvoir royal au niveau de la province, il s'occupe principalement des finances et des questions fiscales, notamment en surveillant les finances des communes, mais intervient aussi sur d'autres questions en contrôlant les autres agents du pouvoir, en œuvrant pour le développement du commerce et en veillant sur les troupes en garnison dans le comté. En 1702, l'intendant Pierre Mellarède reçoit la mission de réaliser un nouveau cadastre afin d'établir le montant du tasso, impôt foncier, auquel le duc a contraint le comté de Nice en 1700.

- 84** **Institution des ports francs de Nice et de Villefranche par le duc Charles Emmanuel I^{er} en 1612, *Ni port de Villefranche mazzo 1/17***
- 85** **Décision du Sénat de Nice prise dans une procédure entre César de Lascaris, de Vintimille, et Amédée de Martini, coseigneur de Chateaufort, XVIII^e siècle, *B supplément***
- 86** **Gravure représentant la rade de Villefranche publiée dans le *Theatrum statuum regiae celsitudinis sabaudiae ducis*, 1682**
- 87 et 88** **Nomination par Charles Emmanuel d'Antoine de Savoie comme gouverneur du comté de Nice, 1659, *Ni mazzo 8/6 bis***
Son Altesse Royale estant en son chasteau de Turin dans la chambre de Madame Royale qui regarde la place, assis sur une chaise à bras, une table devant luy couverte d'un tapis de velours, le seigneur Antoine de Savoie estant à genoux sur un carreau de velours devant ladite table et tenant les mains sur le livre des saintes évangiles qui estoit ouvert sur ladite table a presté le serment à dite Altesse Royale en la forme et manière accoustumée pour la charge de gouverneur et lieutenant général de la ville, province et comté de Nice [...]
- 89** **Note sur les fonctions du lieutenant général de la province et les prérogatives de l'intendant en matière économique, vers 1690, *Ni mazzo 8/27***
- 90** **Avis de l'intendant du comté de Nice, Pierre Mellarède, concernant la contribution des communautés pour le casernement des troupes, 26 août 1699, *2AFF 31***

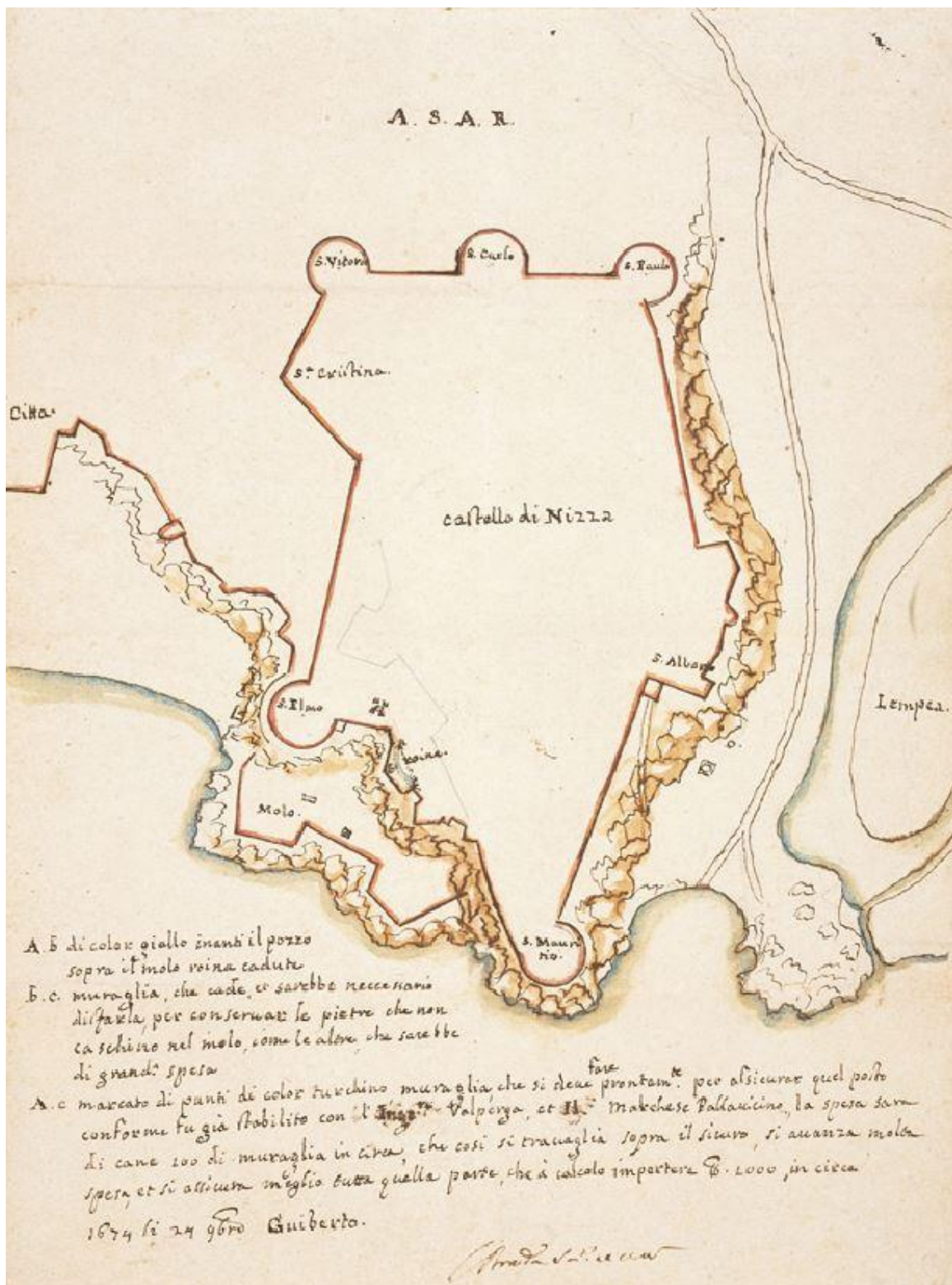
12. Les guerres de Louis XIV

Durant la première moitié du XVII^e siècle, la Provence et le comté de Nice sont peu touchés par les conflits, à l'exception de la guerre contre l'Espagne. En 1635, les Espagnols s'emparent des îles de Lérins et s'y fortifient. Les îles sont reprises en 1637 par les troupes du maréchal de Vitry, après de sérieux combats. Avec l'accession au trône de Louis XIV, la France se trouve à plusieurs reprises en guerre avec la plupart des états voisins. Le souverain marque profondément la politique étrangère française. Pour lui, faire la guerre fait partie de la vocation royale. Il se fixe trois objectifs : assurer à la France une bonne frontière stratégique au Nord et à l'Est, affirmer la prééminence de sa couronne sur celle des autres souverains, préparer la succession de son beau-frère Charles II qui règne sur l'Espagne à partir de 1665. Les moyens de Louis XIV sont très puissants. Il associe des diplomates de valeur à une armée modernisée dotée d'une technique militaire et d'armes nouvelles, d'arsenaux et de places fortes disposées le long des frontières. Jusqu'en 1684, les guerres sont victorieuses. Louis XIV s'empare de la Flandre, possession du roi d'Espagne, puis il déclare la guerre aux Provinces-Unies afin de ruiner leur commerce, concurrent de celui de la France. Au traité de Nimègue, Louis XIV reçoit des Espagnols la Franche-Comté.

Mais, dans la deuxième moitié du règne, surgissent des difficultés. L'Empire, l'Espagne, les Provinces-Unies et l'Angleterre forment une coalition contre la France, appuyée par les états protestants. La guerre de la ligue d'Augsbourg (1689-1697) puis celle de la succession d'Espagne (1702-1714) ruinent le pays durement éprouvé par les famines de 1694 et de 1709. Le Piémont ayant rallié la coalition européenne, l'armée française s'empare du comté de Nice en 1691 et ne s'en retire qu'en 1696. De nouveau, après un long siège, la ville de Nice est prise par les Français en 1706 et Louis XIV fait raser le château. Une contre-offensive permet aux troupes savoyardes et autrichiennes de reprendre Nice et d'envahir la Provence durant l'été 1707. Arrêtées devant Toulon, elles battent en retraite et le comté de Nice est de nouveau occupé par les Français. En 1713, le traité d'Utrecht, signé entre la France et les puissances maritimes, permet à Louis XIV de sauver une partie de ses conquêtes et de faire accepter le principe de la fixation de la frontière sur la ligne de partage des eaux dans les Alpes. La France restitue Nice mais garde Barcelonnette.

- 91 Gravure représentant le siège par les Français des îles de Lérins occupées par les Espagnols en 1635 publiée dans la *Chorographie ou description de Provence* de Honoré Bouche**
- 92 Réquisition de fournitures par le marquis de Vitry pour les troupes françaises stationnées à Valbonne pendant le siège des îles de Lérins, 19 mars 1636. E21 EE4**
Il est ordonné aux consuls de Cuelongue et les Mijoux de fournir comme aides à la subsistance de la compagnie du sieur Girault qui est à Valbonne sur le pied de cent hommes, les officiers compris, outre le desfray de six chevaux et ce à cotité de feux [...]
- 93 Mémoire des droits de la monarchie française sur les États du duc de Savoie, 1665**
- 94 Nomination par le roi de France du commandant de la ville de Nice, 23 août 1691, B12 f° 9**
Sa majesté ayant choisy le sieur de Miral sergent-major de la ville de Villefranche pour exercer la charge de sergent-major de la ville de Nice depuis peu réduite en l'obéissance de sa majesté, vaccante par la promotion du sieur d'Argues au commandement du chasteau de Saorgio, [...] ordonne aux habitans et gens de guerre qui sont et seront cy après en garnison en ladite ville de Nice de reconnoistre ledit sieur de Miralen la dite charge de sergent major de la dite place et de luy obéir [...]
- 95 Plan de l'enceinte du château de Nice par Guibert, 1674, Ni mazzo 9/18**
- 96 Ordre d'évacuation du comté de Nice par les troupes françaises, 29 mai 1713, Ni mazzo 12/3**
Il auroit été ordonné par sa dite majesté à Monsieur François de Montet, brigadier des armées du roy, chevalier de l'ordre militaire de saint Louis, commandant pour sa majesté dans la ville et comté de Nice, de remettre entièrement à sa dite altesse royale tout le pais, places, châteaux et forts de toute la comté de Nice et d'en faire sortir ses troupes avec bon ordre.

- 97 Convention entre le roi de France et le roi de Piémont-Sardaigne pour la restitution par la France d'Entraunes et de Saint-Martin en échange du village du Mas, 4 avril 1718. Ni mazzo 15/12
- 98 Carte des possessions de la maison de Savoie en 1720 après le traité d'Utrecht



Plan de l'enceinte du château de Nice par Guibert, 1674, Ni mazzo 9/18

13. Littérature et art baroque

De 1600 à 1660 bien des traits durables de la culture française se dégagent et s'imposent. Même si une minorité seulement de la population française sait lire, la littérature du XVII^e siècle est d'une grande richesse grâce à Descartes, Corneille, Molière, Pascal, Racine, La Bruyère ou La Fontaine. Le roman a la faveur du public qui partage ses préférences entre le roman satirique et burlesque et le roman chevaleresque ou précieux. Cependant, cette littérature est sous contrôle du pouvoir. Richelieu se sert des écrivains pour gouverner l'opinion. Ainsi, l'Académie, créée en 1634, doit porter à la perfection la langue française en publiant dictionnaire et grammaire mais elle reçoit aussi l'ordre de célébrer les victoires du roi et d'exercer une critique sur la littérature, discréditant de nombreuses œuvres.

L'architecture est marquée par l'art baroque qui s'impose dans les églises dont la décoration connaît une extraordinaire floraison. Cependant le baroque français conserve un caractère sévère et géométrique qui le distingue des autres pays. Peu à peu un style nouveau s'impose pour les châteaux et palais royaux et les constructions urbaines, le style classique, dont l'architecte Mansart est le véritable créateur. Dans le comté de Nice, le baroque triomphe. L'architecture, la sculpture et la peinture, intimement mêlées, sont mises au service de la propagation de la foi catholique. Les églises sont mises en scène : le décor de la façade, la profusion d'ors, de marbres et de stucs à l'intérieur provoquent l'éblouissement. A Nice, trois édifices principaux sont construits au XVII^e siècle : l'église du Jésus, édifiée de 1606 à 1640 ; la cathédrale Sainte-Réparate, consacrée en 1699, aux formes harmonieuses et puissantes et Saint-Martin-Saint-Augustin daté du dernier quart du XVII^e siècle. D'autres bâtiments illustrent cette période artistique comme les palais, les maisons de ville et les édifices officiels, ainsi le palais Lascaris érigé rue droite en 1650.

101 et 102 Plan et prix fait d'agrandissement et d'aménagement du chœur de la cathédrale de Grasse, 12 juin 1687. G 1119, 3E1/342

Scavoir que ledit Laugier sera obligé de changer et abattre la coquille du dernier du maître d'hôtel ; sera le dit Laugier obligé de faire deux arcades ou soit pontis de teufs coupés qui serviront de passage l'un pour la vue allant à Saint Michel, l'autre pour servir d'entrée à la maison de messire Maty, sacristain [...] ; en troisième lieu fera deux murailles depuis le pilier qui soutient le clocher jusqu'à la susdite maison [...] ; en quatrième lieu il enduira le dehors et le dedans desdites murailles [...], fera une impériale et au dessous de celle-ci fera une grande corniche corinthienne plus grosse que celle de l'église des pères de l'Oratoire avec son architrave de même ordre et son ornement dans la frise [...]

103 Intérieur de l'église du Jésus à Nice, XVII^e siècle, photo Michel Graniou

104 Retable baroque du corpus christi dans la cathédrale Sainte-Réparate à Nice, XVII^e siècle, photo Michel Graniou

105 Plafond peint du palais Lascaris à Nice : la chute de Phaéton par le peintre génois Merano, XVII^e siècle, photo Michel Graniou

106 Décor d'alcôve du palais Lascaris à Nice, XVII^e siècle, photo Michel Graniou

14. Le renouveau du catholicisme

L'Église catholique connaît un profond renouvellement au XVII^e siècle. Elle bénéficie du recul du protestantisme puisque, avec la révocation de l'édit de Nantes en 1685, l'unité religieuse du royaume est rétablie. L'essor intellectuel est considérable : quantité d'écrits religieux sont publiés comme les sermons de Bossuet et de Fénelon. Le livre permet le développement d'une piété plus individuelle. Un clergé nouveau, plus instruit, est recruté et sa rigueur morale plus grande ; cependant, la vie religieuse est empoisonnée par la querelle avec le jansénisme. Cette doctrine théologique, qui s'inspire de la pensée de saint Augustin, connaît un extraordinaire développement et est combattue par le pouvoir royal.

En Provence la situation morale de l'Église n'est guère brillante au début du siècle : la ferveur religieuse du haut clergé est faible ; le bas clergé insuffisamment formé, les manifestations de la foi religieuse, spectaculaires comme les processions, paraissent souvent superficielles. Dans les monastères, certains dignitaires de l'Église comme Mazarin à Lérins continuent d'en percevoir les revenus sans exercer la charge d'abbé. Cependant, le renouveau religieux se développe et s'amplifie pour culminer vers 1640. Des ordres monastiques nouveaux couvrent la Provence d'un réseau de maisons pieuses, d'institutions d'assistance et d'enseignement. Des ecclésiastiques propagent la foi catholique comme Monseigneur Godeau, évêque de Vence. A Nice également, le renouveau de la vie religieuse est attesté par la présence d'un clergé nombreux (315 prêtres en 1650), par la création de couvents et l'arrivée d'ordres religieux. Comme en Provence, les confréries de pénitents, qui jouent un rôle social important, prospèrent. La foi est vive, marquée par les cultes de la vierge Marie et des saints, la procession de la Fête-Dieu et la construction du sanctuaire de Laghet à la fin du siècle.

- 107 *Histoire de l'Eglise* publiée par l'évêque de Vence en 1663
- 108 *Carte des diocèses de l'archevêché d'Embrun* publiée dans *Gallia Christiana*, 1725
- 109 **Ordre du comte de Grignan, lieutenant général du roi en Provence, interdisant la sortie de France aux protestants et à ceux qui viennent « d'abjurer » l'hérésie, 12 mars 1686. 1A2**
- 110 **Lettre pastorale de François des Bertons de Crillon, évêque de Vence, février 1698. G1290**
- 111 **Prise de possession de l'abbaye de Lérins par le cardinal de Mazarin, abbé commendataire, 2 mai 1654. H 93**
[...] Monsieur François Faille commissaire de la marine au nom et comme procureur spécialement fondé de Messire Simon Mariage économe aux abbayes de St Denys de France Grand Silve, Saint Mansuit, Saint Seine, Saint Honoré de Lérins pour Monseigneur l'éminentissime Julis Cardinal Mazarini abbé nommé et proveu par sa majesté au susdites abbayes, appert des lettres pattantes du vingt-huitième février dernier [...] présentement exhibées à présent à Messire Guillaume Hugonis prêtre et curé de Cannes les dites lettres dument signées et scellées par lesquelles lui est permis de prendre possession de ladite abbaye Saint Honoré de Lérins pour la conservation du droit de son Eminence [...]
- 112 **Abjuration d'hérésie par Donat Feraud, notaire royal de Cannes, 10 avril 1643. 3F 76/54**
L'an mil six cens quarante trois et le dixiesme jour du moys d'avril de matin à Grasse, dans la chapelle du palais épiscopal et par devant Illustrissime et Révérendissime Père en Dieu messire Anthoine Godeau conseler du Roy en son conseil d'État et privé par la grâce de Dieu et du Saint Siège apostolique, évesque dudit Grasse, s'est présenté Me Donat Feraud notaire royal du lieu de Cannes lequel a dict et déclaré qu'il se repentoit et déplaisoit grandement de s'estre cy-devant séparé et desparty de l'union de l'Eglise catholique, apostolique et romaine et avoir adhéré aux erreurs, hérésies et impiétés de ceux de la nouvelle opinion qu'on appelle religion préthendue réformée [...]
- 113 **Le vœu de Louis XIII, toile de François Mimault à La Penne, 1639**

15. L'économie

L'économie française au XVII^e siècle repose essentiellement sur l'agriculture qui, bien qu'utilisant des méthodes archaïques, est d'une grande richesse grâce à ses terroirs vastes et variés. L'agriculture alimente les circuits commerciaux, prospères, notamment en Provence où les ports du littoral permettent des échanges fructueux avec la Méditerranée et est la principale source de revenus. Cependant, cette fortune nationale française importante dort et ne prospère pas pour plusieurs raisons. Le réseau des routes et des rivières est impraticable une partie de l'année, rendant difficile la circulation des marchandises.

Le système bancaire est pratiquement inexistant ce qui ne facilite pas les échanges commerciaux ou la création d'activités économiques nouvelles. Ainsi, l'industrie reste embryonnaire, fortement concurrencée par la Hollande malgré les tentatives entreprises sous le règne de Louis XIV. Colbert, afin de donner des ressources financières supplémentaires à l'État, cherche à développer à la fois l'industrie de guerre, les colonies, qui doivent fournir à la métropole les produits exotiques, les produits de luxe (étoffes de soie, glaces, etc.) pour faire cesser les importations coûteuses, et le commerce pour que la France exporte ses productions agricoles. Cependant, à l'exception du textile, l'activité industrielle stagne et ne reprend qu'à la fin du siècle, liée à une vigoureuse expansion maritime avec les Antilles et la Méditerranée notamment.

L'économie du comté de Nice, principalement agricole (huile d'olive, produits de l'élevage), végète au long du siècle mais profite du rôle de Nice et de Villefranche comme débouché maritime du Piémont. Ainsi, la fonction commerciale procure des revenus importants comme le transport du sel par la Vésubie et la Roya. Les ducs de Savoie favorisent cette expansion commerciale par la création d'un port franc en 1625, exonérant de droits de douane les produits échangés sur les plages de Nice et de Villefranche mais la construction d'un port à Nice reste à l'état de projet. L'itinéraire de la Roya est amélioré en créant la ville étape de Fontan. Enfin, l'organisation du commerce est surveillée grâce à l'établissement d'un tribunal de commerce et du Consulat de la mer en 1616.

114 Rapport d'estime du terroir de Saint-Vallier pour l'affouagement, 11 septembre 1609. E Saint-Vallier CC16

[...] le terroir de Saint-Vallier est d'une grande estandue, partie duquel est propre à porter bleds rendant dix à douze pour chacung sestier. L'autre partie concistant en jardinages et prairies, lesquelles leur fournissent quantité de foings pour nourrir grand nombre de bestail. Et le restant dud. terroir, bien que ce soit montaignes pierreuses, si est-ce qu'elles sont très bonnes partie pour y semer de bled, et l'autre pour pasturages. Avec lesquels ils nourrissent cinq ou six cens trentaniers bestail menu, duquel ils en retirent de grandes commodités. Y ayant oultre ce, aud. lieu cent pers de beufs arants pour la culture de la terre, grand nombre de pourceaux à vendre, avecq de vaches et veaux, et grand nombre infini de juments, mullets et aultres bestes à bast qu'ils entretiennent pour louer aux merchands genevois, et aultres pour faire dessandre le bled de la montaigne, où est le passage, pour le pourter à Antiboul ou à Cannes, soit encor pour pourter du sel de Cannes ès lieux de Castellanne et Digne, n'y ayant aultre lieu propre pour commodément passer [...].

115 Plan de reconstruction du pont sur la Brague à Antibes, 1^{er} juillet 1648. C 80

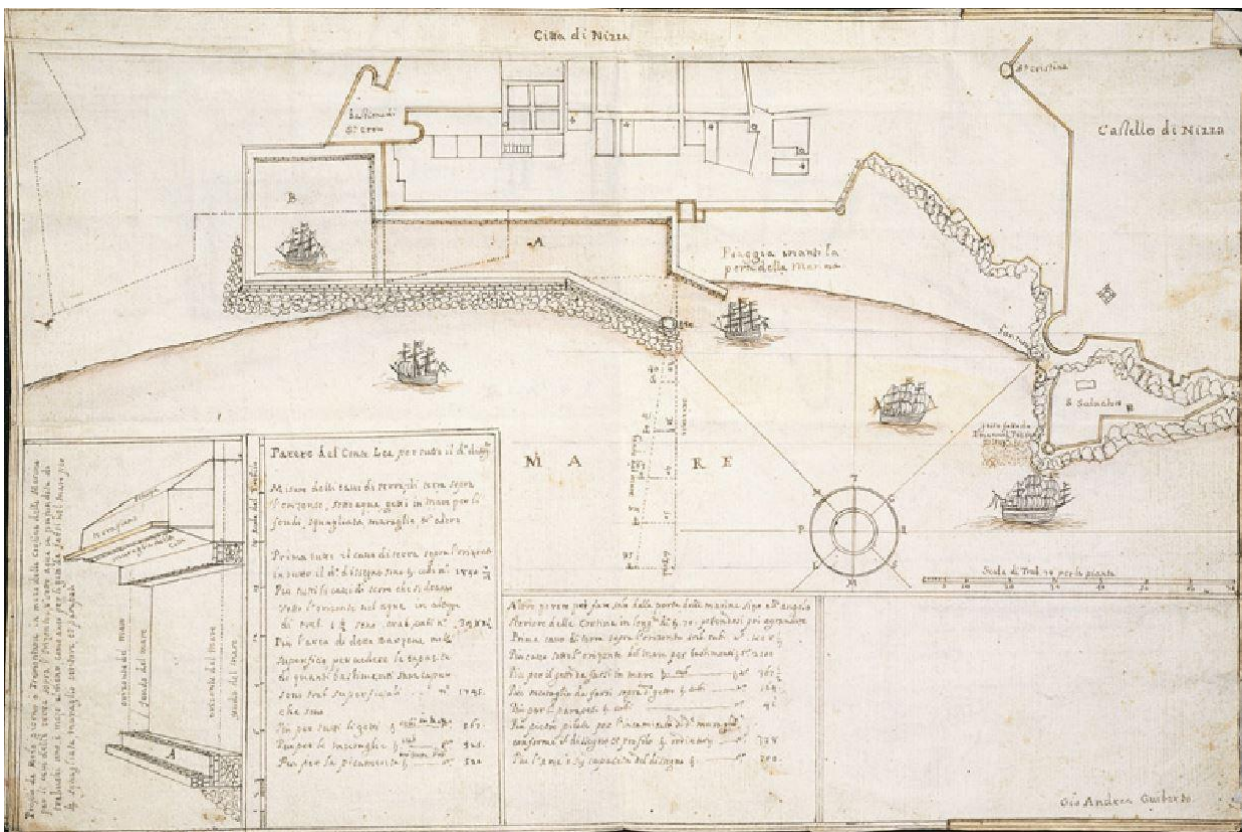
Il donne avis qu'ils ont fait voir la résolution prise pour la réédification du dit pont qui doit être construit sur la rivière de la Brague au dit Galle. Il trouve de grandes difficultés qu'il puisse tenir s'il est réédifié en la forme prescrite en votre résolution. Outre que la hauteur du dit pont sera toujours inaccessible et que les montées et terrain qu'il faudra prendre pour se rendre à son niveau couteront beaucoup au pays, il serait d'avis de réédifier le dit pont à deux aqueducs faisant un pilier au milieu estimant que, au moyen de cela, il épargnera la dépense des dits montants extraordinaires et le prix de la quantité du terroir qu'il faudra payer.

116 Plan de Nice dit de Pastorelli dessiné par Balduino, 1610

117 Projet de port à construire à Nice aux Ponchettes par Guiberto, fin XVII^e siècle

119 Livre de compte du péage du sel de la Giandola à Breil sur la route de Tende, décembre 1686. 1J 570

120 Gravure représentant le marché de la place de Turin publié dans le *Theatrum Statuum Regiae celstitudinis sabaudiae ducis*, 1682



Projet de port à construire à Nice aux Ponchettes par Guiberto, fin XVII^e siècle

16. Démographie et société

Malgré les ravages causés par les guerres, la France est, au XVII^e siècle, le pays le plus peuplé d'Europe, avec environ 20 millions d'habitants. La natalité est très forte puisqu'on enregistre pour les femmes en âge de procréer une naissance tous les vingt-cinq à trente mois. Cependant, la mortalité en bas âge est importante (un enfant sur deux n'arrive pas à l'âge adulte) et explique l'espérance de vie courte et le petit nombre de familles nombreuses. En l'absence d'accidents démographiques, la population croît mais les troubles de la première moitié du siècle, les famines provoquées par des étés pluvieux et la peste accroissent la mortalité, parfois de façon terrible, jetant sur les routes quantité d'errants. Ainsi, à la fin du règne de Louis XIV, le nombre de Français est quasiment le même qu'en 1640.

La société repose sur la masse la plus nombreuse, la plus productrice : la paysannerie. Elle possède la moitié des terres qu'elle exploite -l'énorme majorité ne possédant que quelques parcelles et devant trouver d'autres occupations pour vivre- et est soumise à des droits seigneuriaux souvent très lourds. En ville subsiste une minorité d'ouvriers urbains. Au total quinze millions de paysans et dix ou vingt fois moins d'ouvriers. Ces neufs-dixièmes de la population travaillent pour un dixième de rentiers : noblesse, clergé et bourgeoisie. Dans le comté de Nice, la société est aussi essentiellement agricole mais, en raison de la pauvreté des terroirs, le niveau de vie des paysans est médiocre de même que celui des classes populaires urbaines. Officiellement, la société y est divisée en classes : nobles, marchands, artisans et laboureurs mais cette distinction tend à s'estomper au XVII^e siècle entre la noblesse et la bourgeoisie marchande. En effet, la société se transforme puisque de nombreux bourgeois sont anoblis et que les nobles se livrent souvent au commerce.

121 Toile de Louis Le Nain représentant le repas des paysans, 1642

122 Scène de rue avec carrosses et chaises à porteurs à Turin, gravure publiée dans le *Theatrum Statuum Regiae celsitudinis sabaudiae ducis*, 1682

123 Dessin aquarellé représentant le lazaret de Villefranche, destiné à la quarantaine des voyageurs et des marchandises lors d'épidémies, 1675, *Ni Port de Villefranche mazzo 5/20*

124 Enregistrement d'une lettre de naturalisation d'un habitant de Cannes originaire de Celle en Ligurie. 3E 18/66

[...] Baptiste Casson de Cielly en la Rivière de Gênes habitant et résidant puy quelques années au présent lieu de Cannes avec sa famille dict et déclare et en tant que seroyt de besoing vous fait scavoir et met en science à vous Dom amant de Vintimille cellerier et oeconome de l'abbaye et dévot monastère Saint Honoré de Lérins et à vous sires Jehan Calvy, Ellion Arluc, et Monnet Isnard, consuls dudict Cannes et en dicte quallité au nom de toute la communauté de ce lieu comme il a obtenu de Sa Majesté lettres de naturallité du Mys de Juilhet 1621 et [...] par lesquelles il se trouve naturallisé et vray regnicole en ce lieu où prétend continuer son habitation et demeure. Et par ainsy offre comme vous a tousjours offert payer et pourter les charges seigneuriaux que du lieu que luy imposera et que en sera chargé non plus que ung vray regnicolle et naturel enfant du lieu [...]

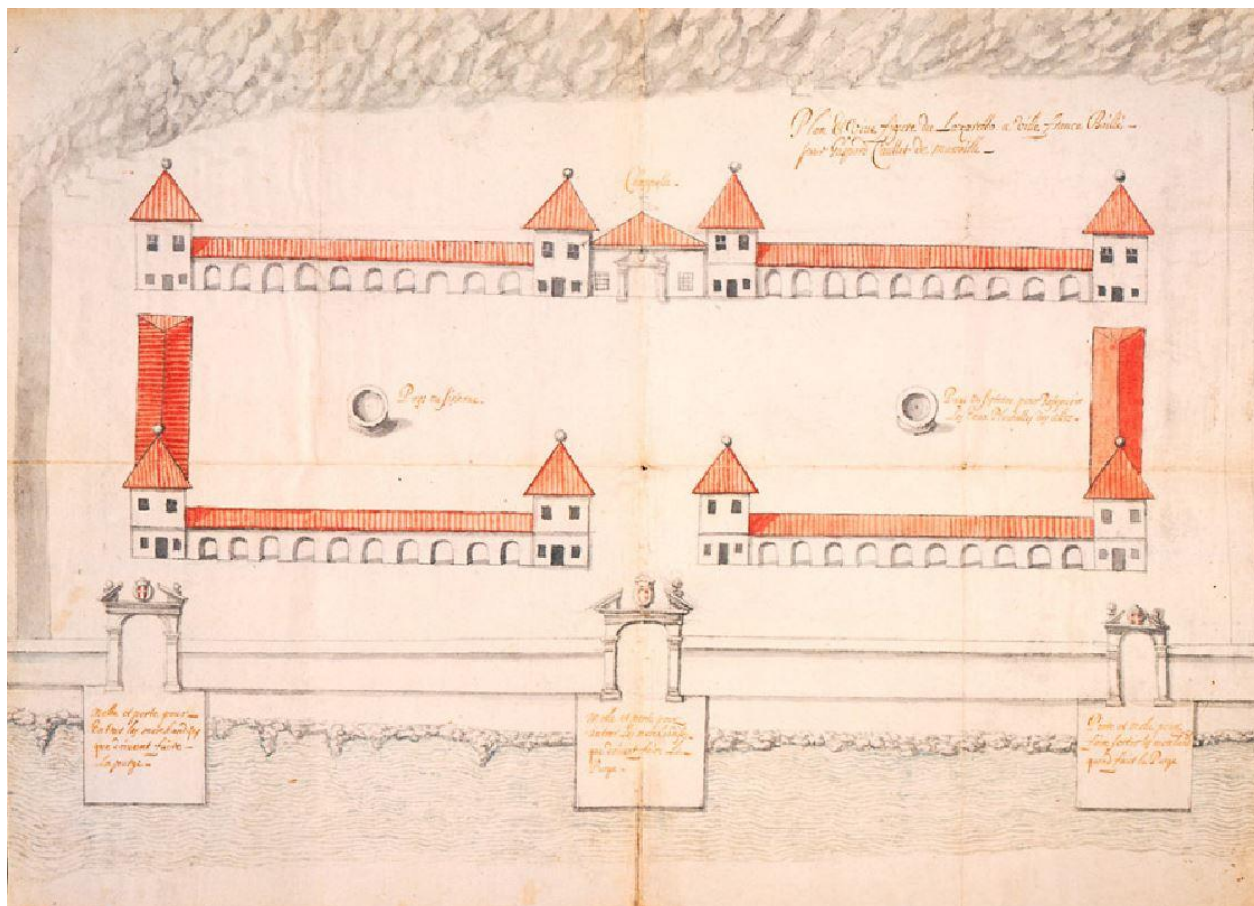
125 Testament solennel de Marthe de Mougins, 24 octobre 1708. 3E79/509

126 Déclaration du roi obligeant les mendiants à aller travailler à la campagne, s.d., XVII^e siècle. I A

[...] Nous avons enjoint et par ces présentes signées de nôtre main, enjoignons à toutes sortes de personnes, tant hommes que femmes, âgez de 15 ans et au dessus, valides et capables de gagner leur vie par leur travail ; soit qu'ils ayent un mestier, soit qu'ils n'en ayent pas, de travailler aux ouvrages dont ils peuvent être capables, dans les lieux de leur naissance, ou dans ceux où ils sont demeurans depuis plusieurs années, à peine d'être traitez et punis comme vagabons. Et à tous mandians, fainéans, vagabons, sans condition et sans employ, de sortir des villes et autres lieux où ils se trouveront, dans quinzaine après la publication de nôtre présente déclaration, et de se retirer incessamment, et par le plus droit chemin, dans les lieux de leur naissance. Leur faisons défenses de s'attrouper en plus grand nombre que celui de quatre ; comme aussi de demeurer sur les grands chemins, et d'aller dans les fermes de la campagne, sous prétexte d'y demander l'aumône, à peine, à l'égard des hommes, d'être fustigez pour la première fois ; et pour la seconde, à

l'égard de ceux qui n'ont pas 20 ans, du foïet et du carcan ; et ceux de l'âge de 20 ans au dessus, d'être condamnez aux galères pour cinq ans ; et à l'égard des femmes, d'être enfermées pour un mois dans les hôpitaux, et en cas de récidive, d'être fustigées et mises au carcan.

- 127 **Avis de dénombrement des habitants du royaume de France et du comté de Nice, nouvellement annexé, 4 janvier 1695. 1 A1**
- 128 **Courbe des baptêmes, mariages, sépultures montrant les excédents de décès lors des crises de la fin du règne de Louis XIV**



Dessin aquarellé représentant le lazaret de Villefranche, destiné à la quarantaine des voyageurs et des marchandises lors d'épidémies, 1675, Ni Port de Villefranche mazzo 5/20

17. La monarchie de Piémont-Sardaigne

Le traité d'Utrecht, en 1713, permet aux ducs de Savoie l'accès au titre royal grâce à l'obtention de la Sicile échangée en 1720 avec la Sardaigne. Ainsi apparaît le royaume de Sardaigne, ou États sardes, qui désigne l'ensemble formé par le comté de Nice, la Savoie, le Piémont et la Sardaigne. Sous les règnes de Victor-Amédée II, Charles Emmanuel III et Victor Amédée III, la centralisation se développe.

La monarchie sarde est caractérisée par le gouvernement personnel du roi dont dépend étroitement son administration, en plein essor. Les intendants, représentants directs du roi dans les provinces, renforcent leurs pouvoirs, déjà étendus. La réforme municipale de 1775 transforme les conseils des communautés en simples rouages administratifs sous la tutelle de l'intendant. Inféodés par les ducs de Savoie à la fin du XVII^e siècle pour financer leur effort de guerre, certaines communautés parviennent à grand-peine à s'affranchir de la tutelle seigneuriale moyennant un effort financier considérable. L'administration fait preuve d'une certaine efficacité. Le magistrat de santé, chargé de surveiller l'état sanitaire des voyageurs et des marchandises, permet d'éviter au comté de connaître la peste en 1720 alors que l'épidémie sévit à Marseille. Le dénombrement des populations et des productions est aussi assuré avec rigueur.

Par la réforme scolaire de 1729, la monarchie met la main sur l'enseignement : les congrégations sont exclues ; des écoles royales sont créées dont les professeurs, nommés par l'État, reçoivent leurs instructions de Turin ; la langue italienne remplace le latin.

- 129 **Portrait de Victor-Amédée II, premier roi de Piémont-Sardaigne, publié dans *Illustrazioni storiche ed artistiche sulla reale casa di Savoia*, par Carlo Valle, 1844**
- 130 **Carte du Piémont, du Montferrat et du comté de Nice par Duval, 1677. 1Fi 487**
- 131 **Édit du roi Charles Emmanuel III autorisant la communauté de Guillaumes à continuer l'usage du français dans les actes publics après son rattachement au comté de Nice, 19 juillet 1771. B 263 f° 161**
- 132 **Recensement des habitants de Chateaufort-d'Entraunes, s.d., XVIII^e siècle. E59 CC34**
[...] Joachim Aillaud profession cultivateur âgé de 37 ans consigne lui-même Rose Benoît sa femme, âgée de 30 ans, Laurent Aillaud son fils, âgé d'un an et six mois, et Marie Rose Aillaud sa fille âgée de cinq ans et Anne Lions sa belle-mère âgée de soixante ans.
- 133 **Rachat des droits féodaux au roi de Piémont-Sardaigne par la communauté d'Isola, 1703. E96/1 AA5**
La nécessité où on se trouvait de réparer les forteresses de notre comté de Nice nous obligea depuis la paix à recourir à divers moyens dont l'inféodation de divers lieux de ce comté et vicairie pour pouvoir trouver de l'argent destiné à ces fortifications étant donné qu'il était impossible de faire autrement vu l'importance des dépenses engagées dans la dernière guerre. Pour cela nous inféodâmes au comte Giovanni Ribotti une partie de des lieux et parmi ceux-ci celui d'Isola situé dans la vallée de Saint-Etienne [...] La communauté et hommes d'Isola s'y sont opposés en faisant valoir qu'en vertu de titres obtenus des rois nos prédécesseurs, ils auraient dû rester de tous temps sous notre domination sans pouvoir être inféodés. [...] Nous avons aliéné, vendu et inféodé solidairement et à perpétuité en faveur de la communauté d'Isola en fief, noble, sujet et agréable avec toutes les autres prérogatives.
- 134 **Instructions du magistrat de santé concernant la circulation des personnes et des marchandises pendant l'épidémie de peste de Marseille, 21 août 1720. 4B 3**
- 135 **Avis concernant la réforme du consulat de la mer, 23 octobre 1750. 2AFF 298**

18. État et société d'ordre en France

Affaibli par une situation financière jamais assainie, déconsidéré par une politique incohérente, l'État est incapable d'arbitrer les antagonismes qui grandissent entre les différentes composantes de la société française et ne peut mettre en œuvre les réformes nécessaires. Ainsi la centralisation progresse jusqu'au milieu du siècle mais a tendance à reculer par la suite face à l'opposition de la noblesse qui défend ses privilèges en se servant des parlements. L'intendant reste le personnage clé de l'administration royale en province et son rôle est très large : administration, police, justice, commerce, industrie. En Provence aussi, il contrôle les autorités locales mises au pas, Parlement et assemblée des communautés de Provence en charge de voter l'impôt, et met sous tutelle les communautés d'habitants criblées de dettes par les impôts royaux en progression constante.

L'organisation de la société, qui date du Moyen Âge, est inadaptée. Elle est divisée en trois ordres ou états : le clergé (1,5 % de la population), la noblesse (1,8 %) et le Tiers État (96 %). La notion d'ordre est juridique et non pas économique : à des niveaux de vie différents, on peut appartenir au même ordre. Aucun ordre ne constitue un ensemble homogène. Ainsi, les membres du clergé sont répartis entre le bas clergé qui regroupe les prêtres de paroisse, aux revenus modestes, et le haut clergé, évêques ou abbés souvent issus de la noblesse, aux revenus importants. La noblesse est, en principe, héréditaire mais il existe des possibilités d'anoblissement dont profite la bourgeoisie la plus aisée. L'évolution économique appauvrit la noblesse et enrichit la bourgeoisie. De plus, la noblesse a perdu sa fonction militaire en demeurant à la Cour où elle est condamnée à l'oisiveté.

L'évolution des idées fait paraître inacceptable la persistance de l'inégalité politique entre les ordres et le maintien des privilèges de la noblesse, désormais injustifié. D'autres archaïsmes affectent la société. Celui, économique, des corporations, communautés de maîtres exerçant le même métier qui, en voulant défendre leurs privilèges, s'opposent à toutes les innovations. Sur le plan religieux, le fanatisme et l'intolérance sévissent à l'encontre des protestants et des suicidés, victimes de traitements infamants.

137 **Réflexions sur la vie des nobles à la Cour de Versailles par le comte de Théas de Thorenc, 1757. 25J 230**

La vie que mène icy les Grands me paraît bien vuide. Ils n'ont pas le loisir d'être à eux, il faut qu'ils se montrent dans une infinité d'endroits. On veut tenir à tout, ne rien négliger et pour cela, il faut se lever matin, courir pour ne pas manquer son monde. Comme il y en a tant à voir, la liste n'est pas coulée à fond qu'il est temps de recommencer.

On veut être au Lever, au Dîner, au Débotté, à l'ordre etc. Pour être là, il faut y venir un peu plus tôt que plus tard. Comme l'heure n'est pas invariable, quelquefois au lieu de quatre minutes, on attend plus d'une heure, de deux. Que de temps perdu à attendre ! C'est beaucoup déjà que celui que perdent les gens de la Cour pour ne pas manquer l'heure du Roy, de la Reyne, Mgr le Dauphin, Mesdames etc. Que n'en perd-t-on pas chez les ministres ! dans les bureaux, etc. Ce temps là, bien employé, ne vaut-il pas mieux que ce qu'on peut gagner en le perdant.

138 **Cachet de cire de Muraire, bourgeois de Grasse, avec la devise « Jusque à mourir pour ce que j'aime » 1768. 1E4/21**

139 **Cachet de cire de monseigneur d'Antelmy, évêque de Grasse, 1736. G 169**

- 140 Lettre de Gaïtte au comte de Grasse hostile aux ordres religieux et aux jésuites, 12 mars 1766. 1J 95**
Le reproche de jésuitisme est bien misérable et m'a bien fait rire. Je suis au contraire janséniste au vingt-quatrième carat et j'étais autrefois fort fougueux mais la raison qui s'est développée en moi avec l'âge m'a modéré et m'a fait voir combien l'esprit de parti est dangereux, aussi je tâche de me renfermer dans de justes bornes mais la politique et le patriotisme ont d'autres règles et à proprement parler je n'aime pas cette espèce d'animaux qu'on appelle moines et tous ces frelons qui vivent en commun. Je ne voudrais dans le royaume que les états politiques et civils qui composent la société et qui en entretiennent l'harmonie et surtout beaucoup de négociants et cultivateurs.
- 141 Sentence criminelle de la sénéchaussée de Grasse contre un suicidé, militaire à l'île Sainte-Marguerite, 1^{er} mars 1760. 7B 941**
[...] Nous lieutenant général criminel en avis avons déclaré ledit défunt Honoré Layet dûment atteint et convaincu de s'être défait et homicidé soi-même s'étant pendu, pour réparation de quoi avons ordonné que sa mémoire demeurera condamnée, éteinte et supprimée à perpétuité et sera son cadavre attaché par l'exécuteur de la haute justice au derrière d'une charrette et trainé sur une claie, la tête en bas et la face contre terre par les rues du fort des îles Sainte-Marguerite jusqu'à la place d'armes où il sera pendu par les pieds [...]
- 142 État des finances de la communauté de Valbonne en 1745. E21 CC 309**
- 143 Plainte de la corporation des savetiers de Grasse contre un cordonnier qui avait réparé des souliers, 26 mai 1752. 3E 76/87**
Les syndics du corps des savetiers de cette ville firent procéder à une saisie dans la boutique de Pierre Jean Augier maître cordonnier du dit Grasse d'une paire de soliers danfent que Michel Chamoux, garçon cordonnier et ouvrier dudit Augier ressumeloit ayant encore saisi une forme [...], cette saisie paraissant injuste attendu qu'on ne peut pas prohiber à un maître cordonnier ou à ses ouvriers d'accomoder des vieux souliers pour ses parents gratis.
- 144 Description de l'administration de la Provence publiée dans Voyage de Provence par l'abbé Papon en 1787**

19. Guerres et frontière

À l'exception de la guerre franco-espagnole (1720-1721) et de celle de la succession de Pologne (1733-1735), la France est en paix de 1714 à 1740, permettant une remise en ordre du royaume. Sous la pression du clan anti-autrichien de la Cour, la France commet l'erreur de se ranger du côté de la Prusse dans la guerre de la Succession d'Autriche (1742-1748). Le roi de Sardaigne étant allié aux Autrichiens, le comté de Nice et la Provence sont touchés par la Guerre. En avril 1744, les troupes franco-espagnoles, appelées Gallispans, franchissent le Var et occupent presque tout le comté à l'exception de la vallée supérieure de la Roya défendue par le fort de Saorge. En octobre et novembre 1746, les austro-piémontais rejettent les Gallispans et occupent la Provence. Antibes résiste à un siège qui dure un an. Finalement les Gallispans réoccupent le comté en 1747. L'année suivante, le traité d'Aix-la-Chapelle rend le comté de Nice au roi de Sardaigne. Des deux côtés, les opérations militaires et l'occupation ont entraîné beaucoup de destructions et de charges financières sous la forme de réquisitions.

Pendant la guerre de Sept ans (1756-1763), le territoire français est épargné par les combats. La France alliée à l'Autriche affronte l'Angleterre et la Prusse. Le commerce maritime est paralysé ce qui nuit gravement à l'activité des ports provençaux. Défaite sur mer, la France perd le Canada, la Louisiane et ses possessions en Inde. Le traité de Paris en 1763 consacre la suprématie anglaise. A la suite de négociations diplomatiques entre la France et la Sardaigne, un traité conclu à Turin en 1760 rectifie les anomalies de frontière entre la France et le comté de Nice. Guillaumes, cédé par la France, voit ses fortifications détruites. Le dernier conflit maritime est la Guerre d'indépendance américaine (1778-1783), dans laquelle s'illustre François Joseph Paul de Grasse, amiral des forces navales françaises.

- 145 **Portrait de l'amiral de Grasse (1723-1788), héros de la guerre d'indépendance américaine.** *1J 111*
- 146 **Ex-voto de 1779 conservé dans la chapelle de Notre-Dame-du-Bon-Port à Antibes faisant suite au combat naval de Rhode Island le 16 août 1778**
- 147 **Ordre de réquisition militaire donné à la communauté de Sainte-Agnès, 3 juin 1747.** *E28/15EE4*
On ordonne à la communauté de Sainte-Agnès et aux syndics, conseillers et administrateurs de celle-ci, dès la réception de la présente et sans perte de temps, de faire enjoindre de rassembler tous les animaux de transport de ce lieu, sans considération pour personne, et tous les hommes et femmes qui devront aller à Sospel pour travailler au transport des vivres existantes dans les magasins royaux de cette ville à ceux de Saorge [...]
- 149 **Ordre de Don Felippo -infant d'Espagne- de chanter un *Te deum* dans la cathédrale de Nice pour la reddition de Tournai, 2 juillet 1745.** *B263 f° 32*
- 150 **Congé militaire d'un soldat du régiment provincial du comté de Nice, 8 avril 1743.** *E59EE6*
- 151 **Plan topographique du cours du Var dessiné par Cantu et Durieu pour la rectification de la frontière en 1760,** *Ni mazzo 5/6*
- 153 **Article du traité de Turin rectifiant la frontière entre la France et le royaume de Piémont-Sardaigne, 24 mars 1760.** *B30 f° 57*
- 154 **Carte de la rectification de la frontière en 1760**

20. Idées des Lumières et progrès scientifiques

Des idées nouvelles, transmises par Montesquieu, Voltaire, Diderot et Rousseau, contribuent à fragiliser l'ordre ancien. La pensée philosophique laïque des Lumières critique les valeurs traditionnelles par l'usage de la raison et par la prise en compte des progrès scientifiques. Les philosophes attaquent la société et l'ordre politique. Ils prennent parti contre toutes les injustices : privilèges, corruption, arbitraire, torture et esclavage. Tous dénoncent l'obscurantisme religieux. La monarchie absolue est également critiquée, surtout parce qu'elle justifie le pouvoir du roi par une origine divine. Chaque philosophe propose une forme idéale de gouvernement, souvent inspirée d'exemples choisis dans l'Histoire.

En Provence, une élite éclairée et érudite est influencée par ce mouvement, tandis que les masses, peu alphabétisées, restent ignorantes. Dictionnaire monumental, *L'Encyclopédie* de Diderot diffuse l'esprit nouveau en rassemblant toutes les connaissances humaines. C'est le texte fondamental des philosophes des Lumières. Le premier tome est mis en vente en 1751. Des progrès scientifiques importants sont enregistrés. Les savants exploitent les acquis des siècles précédents et les appliquent à toutes les sciences. Lavoisier crée la chimie moderne en utilisant systématiquement la balance. Buffon décrit les animaux avec précision. Les frères Montgolfier parviennent à s'élever en l'air grâce au ballon. La cartographie de la France est établie par Cassini. Ce bouillonnement intellectuel a pour conséquence l'apparition d'une sensibilité nouvelle. Les hommes du XVIII^e siècle sont habités par le goût des passions humaines et l'amour de la nature et manifestent un intérêt pour l'archéologie comme en témoigne la gravure des ruines de Cimiez.

- 155 **Supplique d'habitants de Saint-Cézaire demandant la nomination d'un maître d'école pour instruire les enfants, 16 mars 1725. G 93**
Par devant nous Joseph Ignace Jean-Baptiste de Mesgrigny évêque de Grasse sont comparus les soussignés en qualité de pères des enfants du lieu de Saint Cézaire lesquels nous ont remontré qu'il s'est déjà passé deux années que les sieurs consuls et administrateurs de la communauté du dit lieu par une négligence intolérable n'ont jamais daigné établir un maître d'école pour donner l'instruction aux dits enfants ce qui est directement opposé à l'ordonnance de sa Majesté et contre les règles de la religion chrétienne qui demande éducation pour les nouvelles plantes [...]
- 156 **Gravure de Jean Huber représentant le souper des philosophes autour de Voltaire qui lève la main et de Diderot**
- 157 *Novelle morali parte prima* par Francesco Soave publié à Nice en 1787
- 158 **Planche de l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert consacrée à l'histoire naturelle, 1768**
- 160 **Feuille de calculs de la méridienne de Grasse établie par le comte de Théas de Thorenc, s.d., vers 1760. 25J230**
- 161 **Détail de la carte de Cassini représentant le littoral de Cannes à l'embouchure du Var, XVIII^e siècle. 1Fi 5**
- 162 **Relation des voyages en ballon des frères Montgolfier en novembre et décembre 1783. 1J 89**
- 163 **Estampe représentant la première expérience des frères Montgolfier à Annonay le 5 juin 1783**
- 164 **Gravure représentant les ruines romaines des arènes de Cimiez à Nice extraite de *Voyage historique et pittoresque du comté de Nice* par Albanis Beaumont, 1787**

21. Démographie et essor urbain

La France du XVIII^e siècle connaît une forte croissance démographique passant de 22 millions d'habitants à 28 millions vers 1780. La dernière peste, celle de Marseille en 1720, reste circonscrite à ses environs grâce à l'efficacité des cordons sanitaires. L'augmentation sans précédent de la population s'accompagne d'un exode rural vers les villes dont l'essor est spectaculaire au point de sortir de leurs remparts.

Ainsi à Nice dans la seconde moitié du XVIII^e siècle les nouveaux quartiers au plan rectangulaire de la rive gauche du Paillon deviennent la résidence de l'aristocratie et de la bourgeoisie. Autour de l'église Saint-François-de-Paule construite en 1736 se développe le quartier élégant de Nice où séjournent les étrangers. Les terrasses aménagées à la place des anciens remparts leur offrent un lieu de promenade privilégié. Au nord, vers 1780, un boulevard assure la jonction avec la nouvelle place Victor garnie de bâtiments à arcades qui ont une tonalité piémontaise. À l'est commence à se dessiner la liaison avec le port Lympia. Au delà du Paillon, le long de la route de France le faubourg de la Croix de Marbre est constitué de villas éparses au milieu de vergers où commencent à s'installer de riches étrangers.

La haute société du XVIII^e siècle se détourne des vieux quartiers au profit des villes neuves au plan régulier et recherche les maisons de campagnes périphériques. À Antibes où existent des problèmes d'approvisionnement en eau, on réalise les travaux de rénovation de l'ancien aqueduc romain.

- 165** Dénombrement de la population de Valbonne, 24 août 1765. E21/CC
166 Plan de l'aqueduc romain d'Antibes remis en service pour alimenter en eau la ville, 1782. C93 bis
167 Plan de la ville d'Antibes et des canalisations d'eau à établir, 1785
168 Bâtiments de la place Victor construits au XVIII^e siècle, photo Michel Graniou
169 Plan de la place Victor et du quartier du couvent Saint-François-de-Sales à Nice, 1787. B26
170 Mémoire sur la construction d'un théâtre à Nice destiné à offrir des distractions aux hivernants, 1787, Ni mazzo d'add 3/9
On en sentira l'importance si l'on considère le capital employé en maisons meubles et uniquement pour recevoir les étrangers et le nombre de gens dont la subsistance ou la fortune dépendent de leur venue. Les gabelles du roi, celles de la ville et le Piémont dont Nice tire une partie de sa subsistance se ressentiraient du vide que l'absence des étrangers occasionnerait. C'est souvent bien moins pour leur santé qu'un grand nombre d'eux vient à Nice que dans le projet de passer l'hiver dans un climat tempéré. Parmi les agréments qui peuvent les attirer le théâtre est la ressource la plus générale [...]. C'est ainsi que des vues patriotiques ont donné de l'intérêt et de l'importance au projet de construire un théâtre qui d'abord ne s'annonce que comme un objet de pur agrément.

22. Économie et naissance du tourisme

Sans connaître de progrès technologiques sensibles, l'agriculture gagne néanmoins en qualité et en quantité, la production permettant de suivre l'accroissement de la population. La France est aussi devenue une puissance industrielle au XVIII^e siècle. Bénéficiant d'une demande élargie, les industries textiles enregistrent des progressions spectaculaires avec le succès des indiennes, toiles de coton colorées, produites par 170 fabriques à la veille de la Révolution. Nice possède des filatures de soie. L'industrie du cuir reste importante à Grasse où émerge une nouvelle activité, la parfumerie. La région des Alpes du Sud est néanmoins un pays essentiellement agricole (huiles, pâtes alimentaires).

Le commerce bénéficie en France d'une nette amélioration du réseau routier qui diminue les temps de parcours. Dans le comté de Nice, où les montagnes ne sont traversées que par des chemins muletiers, la route du col de Tende ne devient carrossable qu'en 1788. A Nice où il n'y a pas de port pour accueillir le trafic maritime mais seulement la grève des Ponchettes, des travaux de creusement du port artificiel du quartier Lympia débutent en 1750. L'activité commerciale n'en reste pas moins réduite par manque d'industrie. Seule l'huile d'olive donne lieu à une exploitation régulière, représentant 80 % de la valeur totale exportée. Les produits importés sont essentiellement des denrées alimentaires destinées à satisfaire la consommation locale.

La grande nouveauté du XVIII^e siècle est la naissance du tourisme. À partir de 1760 le climat de Nice attire de plus en plus d'étrangers, l'aristocratie anglaise surtout. A la fin du XVIII^e siècle, le tourisme apparaît déjà comme le principal facteur de progrès de cette contrée très pauvre.

171 Cartes comparatives des temps de parcours depuis Paris en 1765 et 1780

172 Gravure représentant la grotte de Saint-André, lieu touristique fréquenté par les hivernants au XVIII^e siècle, extraite de *Voyage historique et pittoresque du comté de Nice* par Albanis Beaumont, 1787

173 Envoi d'échantillons de Damas à la communauté de La Gaude, 28 avril 1718. E62CC 23

174 État des fabricants d'étoffes du comté de Nice, 9 avril 1728. E 57/HH4

176 Plan d'un moulin à sang destiné à la fabrication d'huile d'olive dans le village de Biot, 28 septembre 1778. E24/DD11

La pierre du jas sera également employée en observant de la bien arrondir si elle ne l'est pas. Et au cas qu'elle soit trop étroite, on y fera un cordon tout autour. Le tout sera bien aplani et bien jointe. L'on emploiera pareillement la meule tournante qui s'y trouve après qu'on l'aura bien arrondie si elle ne l'est pas suffisamment.

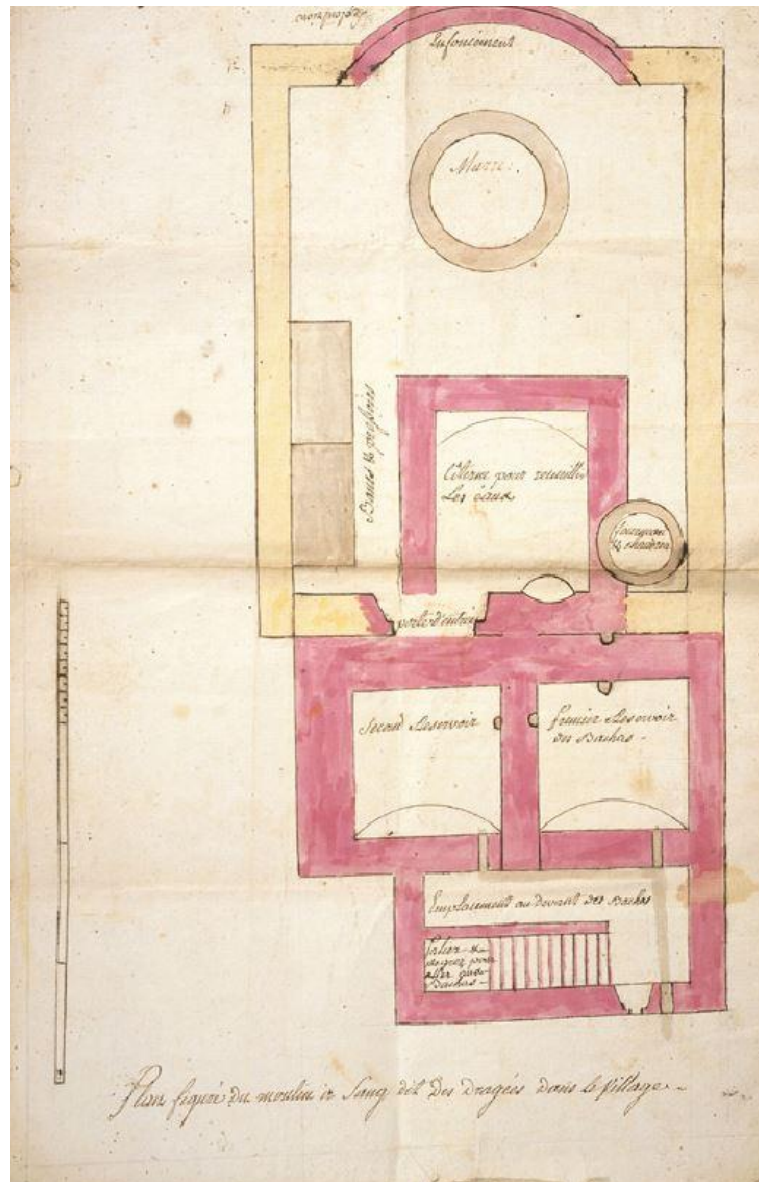
177 État des quantités d'huile d'olive conservées à Nice, 4 décembre 1772, Ni mazzo 1 add/10

Que vraiment depuis un an l'exportation des huiles a été considérable et les plus fortes charges ont été expédiées en Angleterre, Hollande, Danemark et Hambourg. Que pendant les mois de mai et de juin les huiles étaient portées à Nice parce qu'elles se vendaient à meilleur prix et les négociants les achètent pour les expédier dans des pays étrangers, en envoyant essentiellement en France c'est-à-dire aux port de l'océan.

178 Plan du port Lympia creusé à Nice à partir de 1750 dans son état de 1761, Ni port Lympia mazzo 1 add

179 **Mémoire sur le commerce de la région grasseuse justifiant la construction d'une jetée à Cannes, 1778.**
C 75

Grasse est de ce canton la ville la plus florissante [...] L'huile d'olive [...] passe par les mains des négocians de Grasse, de Cannes et des environs pour approvisionner le Languedoc, les provinces voisines, les cotes et l'isle de France, nos colonies en Amérique, la Hollande, la Russie et d'autres pays étrangers. Il sort annuellement par la plage de Cannes au moins quarante mille quinteaux d'huile d'olive en tems de récolte. A cette riche exportation se réunissent celles du savon, du miel, du vin, des planches, des bois de construction, de toutes sortes d'eaux distillées, des parfumeries de toute espèce, des citrons, des oranges, des figues et autres fruits secs, d'ouvrage de mercerie, des cuirs et peaux accourtrées, des poissons salés, etc. Tous ces objets s'élèvent à plus de deux millions cent mille livres année commune et donnent pour environ seize cent mille livres de retraits nécessaires à la consommation de toute la contrée : en froments, menus grains et légumes (au moins pour huit mois de l'année), en fer, en chanvres, en cordages, en bois de futailles, en foudre ou barille, en cuirs secs du levant, en merluches, en sucres, en coton, en drogueries et épiceries, etc. Le commerce d'exportation et d'importation est donc de près de quatre millions annuellement.



Plan d'un moulin à sang destiné à la fabrication d'huile d'olive dans le village de Biot, 28 septembre 1778. E24/DD11

23. L'expression artistique

Construite entre 1725 et 1731, l'église du monastère de Saint-Pons à Nice illustre un retour prononcé à un certain climat austère du baroque romain. Mais à l'intérieur, un décor baroque rococo distribué parcimonieusement contribue avec la présence colorée de riches retables à colonnes torsées à infléchir la sévérité architecturale. Le baroque tardif et le rococo, en donnant la prépondérance à la qualité esthétique et décorative, permettent à la peinture italienne de maintenir son rang international mais c'est la France qui joue le rôle décisif dans l'évolution de la peinture au XVIII^e siècle avec Watteau, Boucher et Jean-Honoré Fragonard natif de Grasse. François Boucher est l'artiste clé de cette époque. Son disciple et successeur Fragonard, plus libre de style et plus puissant, exalte les sujets licencieux chers à l'époque. Il illustre ainsi vers 1770 avec un remarquable talent de dessinateur les Contes et nouvelles en vers de La Fontaine qui s'imposent comme une des sources principales de l'art galant à laquelle puisent les plus grands peintres. Carle Van Loo, né à Nice en 1705, est l'artiste le plus réputé d'une famille qui compte plusieurs peintres talentueux. Sa gloire est immense et sa carrière officielle particulièrement réussie avec le titre de premier peintre du roi Louis XV en 1762. S'inspirant de sujets de la Bible et de thèmes mythologiques, Carle conçoit des œuvres raffinées aux tons lumineux.

- 180 **Église Saint-Pons à Nice, XVIII^e siècle**, photo Michel Graniou
- 181 **Toile « Thésée vainqueur du taureau de Marathon » par Carle Van Loo, 1745, Musée des beaux-arts de Nice, dépôt du musée du Louvre**, photo Michel Graniou
- 182 **Toile « Neptune et Amymone » par Carle Van Loo, 1757, Musée des beaux-arts de Nice, dépôt du musée du Louvre**, photo Michel Graniou
- 183 **Toile « La sultane favorite avec ses femmes, servie par des eunuques noirs et blancs » par Charles-Amédée Van Loo, Musée des beaux-arts de Nice, dépôt du musée du Louvre, 1773**, photo Michel Graniou
- 184 **Toile « Le lavement des pieds » peinte par Jean-Honoré Fragonard en 1754 pour la cathédrale de Grasse**, photo Michel Graniou
- 184 bis **Dessin de Jean-Honoré Fragonard illustrant un des *Contes et nouvelles en vers* de Jean de La Fontaine, vers 1770**

24. La vie quotidienne

Au XVIII^e siècle, l'écart se creuse entre la cour et la ville gagnées par l'anglomanie, les idées libérales et les plaisirs et une province fidèle aux mœurs et coutumes ancestrales. Dans la région, la forte masse rurale mène une vie laborieuse et pénible. Seule une minorité de la population urbaine atteint une certaine aisance. Élément fondamental de la société, l'Église catholique est omniprésente particulièrement dans le comté de Nice. L'environnement ecclésiastique se double d'un important encadrement laïc : confréries de pénitents et de métiers, associations pieuses et charitables. Les pratiques de dévotion s'expriment par la ferveur du culte des saints et l'ostentation d'une religiosité dont l'exubérance se manifeste à l'occasion des fêtes patronales qui rythment l'année.

Les jeux auxquels on s'adonne le plus volontiers sont les boules et le ballon qui parfois dégénèrent en rixes. La frénésie du jeu qui caractérise le XVIII^e siècle est un des traits les plus nets de la rupture avec les règles traditionnelles de la morale chrétienne.

La maison qui abrite la cellule familiale est le plus souvent meublée sommairement avec lits et coffres renfermant le linge. La pièce commune chauffée par le foyer renferme les ustensiles nécessaires à la cuisson des aliments dans la cheminée. Dans les familles plus aisées, la maison se transforme par la recherche d'un décor plus soigné et d'un meilleur confort. L'évolution se traduit par la variété des meubles (commodes, secrétaires, canapés, guéridons...) et par la généralisation des éléments de luxe comme les miroirs et les horloges.

- 185 État des cadeaux offerts à l'évêque de Vence par la communauté du Broc lors de sa visite, 1758.** E97/82 CC118
Premièrement huit livres chocolat pesé à quarante-neuf sols la livre monté en monnaie de Savoy à dix neuf lires douze sols, réduit en monnaie de France 22 livres 8 sols.
Une caisse de vin étranger composée de vingt-quatre bouteilles : 6 vins Frontignan, 6 vins Maraga, 6 vins muscat et 6 vins de céruse monté à vingt-quatre lires onze sols compris la caisse, réduit en monnaie de France monté 28 livres 1 sol.
Une caisse de la plus fine liqueur composée de vingt-quatre bouteilles à quinze sols la bouteille monnaie de France monte 8 livres.
- 186 Plainte pour coups et blessures à l'occasion d'une partie de ballon entre des équipes de Nice et de Grasse, 9 septembre 1774.** 7B 988
Remontre qu'étant venu en cette ville il y a environ quinze jours un nombre de messieurs de la ville de Nice pour jouer au ballon avec les joueurs de cette ville, la partie feut liée et fixée en douze jeux et pour douze louis.
Les joueurs de Nice déposèrent entre les mains du suppliant les douze louis les concernant et les joueurs de cette ville luy déposèrent par les mains d'un tiers les leurs au moyen de quoy le suppliant feut le depositaire des vingt-quatre louis pour être remis à ceux qui gagneroient.
- 187 Témoignage sur une bagarre entre joueurs de boule survenue à Grasse en février 1725.** 9B 268
[...] A dit que le huit de ce mois sur les onze heures du matin il étoit au jardin du sieur de Deux Fraïres tenu à rente par Laverdure. Ledit Blanc y jouoit aux boules avec Joseph Jourdan ; le dit Biart prit d'autres boules, en tira aux leurs et au petit pour les empêcher de jouer. Le dit Blanc le pria de les laisser jouer et ledit Biart lui dit tout en colère qu'il vouloit se battre avec lui et qu'il vouloit le tuer ce qu'il accompagna de reniements du saint nom de Dieu [...]
- 188 Ex-voto offert par la marquise de Passis conservé dans la chapelle Saint-Claude de Cipières, 1743**
- 189 et 190 Détails du tableau représentant l'incendie de Guillaumes, 1770,** photo Michel Graniou

191 **Inventaire après décès du mobilier et des outils de Joseph Aune, maréchal ferrant à Grasse, 14 mars 1757. 3E 76/92**

La famille Aune se compose du père, Lucien, décédé, de sa femme Anne Chauvier, de deux fils et de plusieurs filles dont les noms ne sont pas mentionnés. La maison se trouve place de la Roque et comprend deux niveaux avec deux chambres au premier étage, une chambre, une cuisine et un atelier de maréchal-ferrant au rez-de-chaussée.

192 et 193 **Planches de l'encyclopédie de Diderot et d'Alembert représentant la forge et les outils du maréchal-ferrant, 1769.**

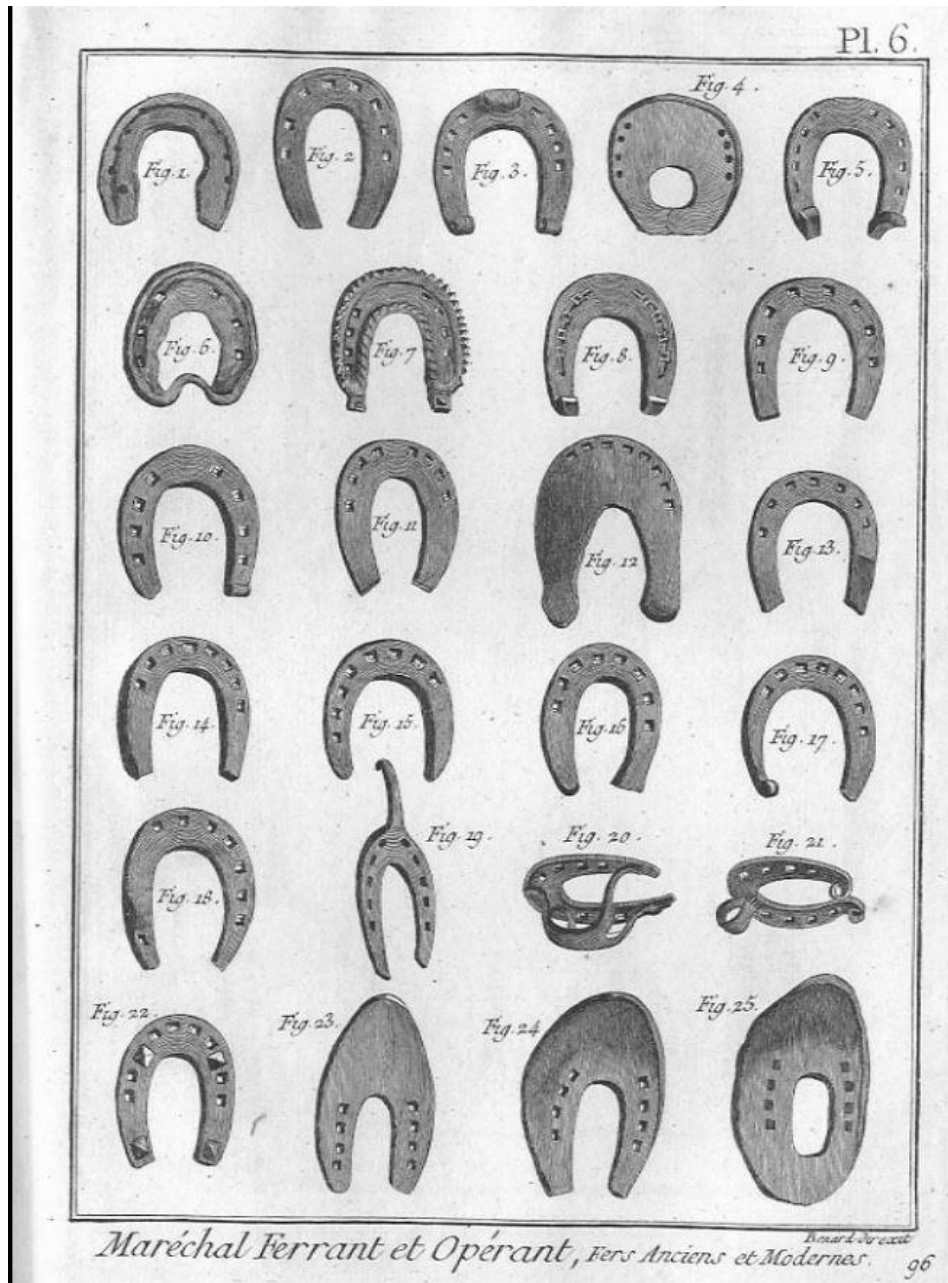


Planche de l'encyclopédie de Diderot et d'Alembert représentant les outils du maréchal-ferrant, 1769.